

**Le mode de scrutin
proportionnel à l'échelle
municipale : réflexions et
leçons tirées de l'examen
du cas montréalais**

Jean-Pierre Collin et
Laurence Bherer

INRS

Université d'avant-garde

Centre - Urbanisation Culture Société

urbaines et rurales et les quartiers sont
1921-1990
sont développées, assurant la vitalité
l'appartenance et d'intégration sociale

1961-1970

1946-1960

Avant 1946

18%

25%

11%

3%

5%

8%

1996-2001

100
50
0

logique des mutations sociales
de la société québécoise. L'esp
l'action publique et des rappor
à comprendre l'amén

ce occupé a
sociales, économi
L'espace s'inscrit
rapports sociaux
aménagement

15 à 17 ans
18 à 19 ans
20 à 24 ans
25 à 29 ans
30 à 34 ans
35 à 39 ans
40 à 44 ans
45 à 49 ans
50 à 54 ans
55 à 59 ans
60 à 64 ans
65 et plus

les transactions sociales par lesquels les
dans l'espace urbanisé, en un mot, sur l'ensemble de
individus produisent du lien social et les sociétés prer

**Le mode de scrutin
proportionnel à l'échelle
municipale : réflexions et
leçons tirées de l'examen
du cas montréalais**

Jean-Pierre Collin et
Laurence Bherer

Avec la collaboration de Sandra
Breux et Jean-Sébastien Plourde

Groupe de recherche sur l'innovation
municipale (GRIM)

Institut national de la recherche scientifique
Centre - Urbanisation Culture Société

Décembre 2009

Responsabilité scientifique : Jean-Pierre Collin
jean-pierre.collin@ucs.inrs.ca
Institut national de la recherche scientifique
Centre - Urbanisation Culture Société

Laurence Bherer
Laurence.bherer@umontreal.ca
Université de Montréal
Département de science politique

Diffusion :
Institut national de la recherche scientifique
Centre - Urbanisation Culture Société
385, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2X 1E3

Téléphone : (514) 499-4000
Télécopieur : (514) 499-4065

www.ucs.inrs.ca

ISBN 2-89575-203-5
Dépôt légal : - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010
- Bibliothèque et Archives Canada

© Tous droits réservés

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
1. BREF RAPPEL DES PRINCIPAUX DÉBATS.....	5
2. LA SITUATION MONTRÉALAISE : LES LEÇONS DE L'ÉLECTION DE 2001	11
2.1 Deux élections en une.....	11
2.2 L'élection mayorale	11
2.3 Un scrutin de plus en plus complexe.....	12
2.4 Le poste de conseiller de ville	13
2.5 Le poste de conseiller d'arrondissement	17
3. AUTRES SPÉCIFICITÉS MUNICIPALES ET/OU MONTRÉALAISES	21
3.1 Une faible participation électorale	21
3.2 Une démocratie de propriétaires	22
3.3 Les particularités des partis politiques.....	22
3.4 La volatilité des partis et les changements d'étiquettes politiques	23
3.5 La variation du nombre de postes à pourvoir avec les fusions	25
3.6 La question des districts électoraux	26
4. LA SITUATION MONTRÉALAISE : LES LEÇONS DE L'ÉLECTION 2005.....	31
4.1 Le nouveau cadre électoral ou pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué	31
4.2 L'élection à la mairie	33
4.3 Le poste de maire d'arrondissement	34
4.4 Le poste de conseiller de ville	37
4.5 Le poste de conseiller d'arrondissement	38
4.6 L'indice de disproportionnalité.....	40
4.7 La participation électorale	40
UNE PISTE DE RÉFLEXION : LE VOTE TRANSFÉRABLE UNIQUE?.....	45
ANNEXE 1	53
ANNEXE 2	54

ANNEXE 3.....	55
ANNEXE 4.....	56
ANNEXE 5.....	57
BIBLIOGRAPHIE.....	59

Liste des tableaux

1 - Lien entre le système électoral et le pourcentage de femmes aux parlements.....	6
2 - Résultats des élections à la mairie, Ville de Montréal, élection du 4 novembre 2001.....	12
3 - Répartition des postes électifs dans la ville fusionnée de Montréal, élection du 4 novembre 2001... 13	
4 - Le taux de participation dans les villes de plus de 100 000 habitants lors des élections générales du 4 novembre 2001.....	15
5 - Nombre d'électeurs inscrits, nombre de votes valides et taux de participation, par district, à l'élection du 4 novembre 2001. Ville de Montréal.....	15
6 - La répartition des sièges par parti politique à Montréal au lendemain de l'élection du 4 novembre 2001 et à la veille du scrutin du 6 novembre 2005.....	24
7 - Population résidente en 2001 et population électorale (nombre d'électeurs inscrits) en 2005, par district, à l'élection de 2005. Ville de Montréal.....	28
8 - Population résidente en 2001 et population électorale (nombre d'électeurs inscrits) en 2005, par arrondissement, à l'élection de 2005. Ville de Montréal.....	30
9 - Nombre de postes électifs pour le cadre électoral 2005.....	32
10 - Synthèse du cadre électoral à l'élection de 2005.....	33
11 - Résultats des élections à la mairie, Ville de Montréal, élection du 6 novembre 2005.....	34
12 - Partis politiques à Montréal, à l'élection de 2005.....	36
13 - Le taux de participation dans les villes de plus de 100 000 habitants lors des élections générales du 6 novembre 2005.....	41
14 - Nombre d'électeurs inscrits, nombre de votes valides et taux de participation au poste de maire d'arrondissement, par arrondissement, à l'élection de 2005. Ville de Montréal.....	41
15 - Nombre d'électeurs inscrits, nombre de votes valides et taux de participation au poste de conseiller de ville, par district, à l'élection de 2005. Ville de Montréal.....	42
16 - Résultats des votes et des sièges obtenus par les partis lors des élections locales de 2003 et 2007. Écosse.....	48
17 - Pourcentage de candidature sans affiliation politique et pourcentage de candidats indépendants élus lors des élections locales de 2004. Irlande.....	49
18 - Pourcentage de 1res préférences attribuées aux indépendants et pourcentage de sièges qu'ils ont obtenus lors des élections locales de 2004. Irlande.....	49
19 - Pourcentage de candidates et d'élus lors des élections locales de 2004. Irlande.....	50
20 - Pourcentage d'élus sortants qui se présentent à nouveau et pourcentage d'élus sortants qui sont réélus aux élections de 2004. Irlande.....	50

Liste des graphiques

1 - Répartition des sièges en fonction du nombre de voix obtenues par parti politique au poste de conseiller de ville à Montréal, élection du 4 novembre 2001.....	14
2 - Répartition des sièges en fonction du nombre de voix obtenues par les femmes, toutes étiquettes politiques confondues, au poste de conseiller de ville à Montréal, élection du 4 novembre 2001	14
3 - Répartition des sièges en fonction du nombre de voix obtenues par parti politique au poste de conseiller d'arrondissement à Montréal, élection du 4 novembre 2001	18
4 - Répartition des sièges en fonction du nombre de voix obtenues par les femmes, toutes étiquettes politiques confondues, au poste de conseiller d'arrondissement à Montréal, élection du 4 novembre 2001	18
5 - Nombre d'autorisations attribuées ou retirées par le dge	23
6 - Répartition des sièges par parti politique à Montréal, au lendemain de l'élection du 4 novembre 2001	24
7 - Répartition des sièges par parti politique à Montréal, à la veille du scrutin du 6 novembre 2005.....	24
8 - Répartition des sièges en pourcentage en fonction du nombre de voix obtenues par parti politique au poste de maire d'arrondissement aux élections municipales du 6 novembre 2005 à Montréal	35
9 - Répartition des sièges en pourcentage en fonction du nombre de voix obtenues par les indépendants au poste de maire d'arrondissement aux élections municipales du 6 novembre 2005 à Montréal	35
10 - Répartition des sièges en pourcentage en fonction du nombre de voix obtenues par les femmes - toutes étiquettes politiques confondues - au poste de maire d'arrondissement aux élections municipales du 6 novembre 2005 à Montréal	36
11 - Répartition des sièges en fonction du nombre de voix obtenues par parti politique au poste de conseiller de ville aux élections municipales du 6 novembre 2005 à Montréal	37
12 - Répartition des sièges en fonction du nombre de voix obtenues par les indépendants au poste de conseiller de ville aux élections municipales du 6 novembre 2005 à Montréal	38
13 - Répartition des sièges en pourcentage en fonction du nombre de voix obtenues par les femmes – toutes étiquettes politiques confondues - au poste de maire d'arrondissement aux élections municipales du 6 novembre 2005 à Montréal	38
14 - Répartition des sièges en pourcentage en fonction du nombre de voix obtenues par parti politique au poste de conseiller d'arrondissement aux élections municipales du 6 novembre 2005 à Montréal	39
15 - Répartition des sièges en pourcentage en fonction du nombre de voix obtenues par les indépendants au poste de conseiller d'arrondissement aux élections municipales du 6 novembre 2005 à Montréal	39
16 - Répartition des sièges en pourcentage en fonction du nombre de voix obtenues par les femmes – toutes étiquettes politiques confondues - au poste de conseiller d'arrondissement aux élections municipales du 6 novembre 2005 à Montréal	39

Introduction

La réforme du mode de scrutin est un thème controversé au Québec et qui revient de façon régulière dans le débat public, bien souvent à la suite de résultats des élections provinciales, notamment parce que depuis le début des années 1960, à deux reprises, des gouvernements ont été élus avec moins de voix que leurs adversaires. La principale question posée est toujours sensiblement la même : faut-il abandonner le mode de scrutin majoritaire au profit d'un mode plus proportionnel, qui assurerait une plus grande égalité dans la représentativité ? À défaut d'une réforme radicale, quels seraient les aménagements les plus importants qu'il faudrait apporter au mode de scrutin actuel ? Si cette question de l'équité de la représentation est celle que nous privilégierons dans ce document, elle n'est pas la seule. Ainsi, dans un effort de théorisation, Blais formule une liste de critères « pour évaluer les systèmes actuels et proposés : obligation de rendre compte, représentativité, équité, égalité, efficacité, accommodation, cohésion du parti, liberté des représentants locaux, simplicité et précision » (Blais, 1999 : 10).

Le mode de scrutin est un mécanisme institutionnel propre aux démocraties de représentation. Plus précisément, « on peut définir le mode de scrutin comme étant un mécanisme de représentation qui permet de traduire le suffrage exprimé par l'électorat en un certain nombre de sièges pour les partis politiques ou les candidats indépendants dans une assemblée élue » (Laflamme et Pageau, 2002 : 20). Quel que soit le type de mode de scrutin choisi, l'objectif est toujours celui de traduire avec le plus de fidélité possible la volonté populaire.

Il existe deux grands types de modes de scrutin : les modes de scrutin majoritaire et les modes de scrutin proportionnel. Les modes de scrutin majoritaire nécessitent l'obtention d'une majorité relative ou absolue de voix dans un territoire spécifique (ou circonscription électorale) pour que soit élu un représentant. Les modes de scrutin proportionnel attribuent à chaque parti un nombre de sièges proportionnel au nombre de voix qu'il obtient. On retrouve également une troisième catégorie de modes de scrutin, qui combinent des éléments des deux premiers modes; on les appelle les systèmes mixtes ou hybrides.

Depuis 1861, le mode de scrutin en vigueur au Québec pour l'ensemble des échelles de gouvernement est le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour. La majorité requise pour être élu est une majorité relative : le candidat qui a obtenu le plus de voix dans une circonscription électorale est par conséquent déclaré élu. De plus, il n'y a qu'un seul élu par circonscription puisque le scrutin est uninominal. « Le candidat élu représente donc à lui seul la totalité des électeurs de sa circonscription électorale quelle que soit son allégeance politique » (Laflamme et Pageau, 2002 : 20).

Le mode de scrutin majoritaire se caractérise par le fait que le nombre de circonscriptions remportées définit le parti politique gagnant (le parti qui l'emporte dans le plus grand nombre de circonscriptions est le parti au pouvoir). Ce n'est donc pas strictement le nombre de votes obtenus par un parti sur l'ensemble du territoire qui détermine le gagnant. Dans ce système, le parti qui arrive en second par le nombre de circonscriptions remportées forme l'opposition officielle. « On parle de distorsions lorsque la composition de l'Assemblée ne correspond pas ou même renverse complètement, la volonté exprimée par la population. Ainsi au Québec, dans l'histoire récente, aux élections de 1998, le Parti Québécois a formé le gouvernement en remportant 61 % des sièges avec seulement 43 % des voix (soit 0,5 % moins que son principal adversaire). La mécanique du mode majoritaire ne privilégie toutefois pas toujours les mêmes partis. En effet, en 1973, l'équation avait joué en faveur du Parti libéral du Québec qui, avec 55 % des voix, avait obtenu 93 % des sièges. Les résultats des élections fédérales présentent aussi certaines distorsions qui privilégient ou défavorisent les partis. Ainsi, à l'élection de 2004, à l'échelle du Canada, le Nouveau Parti Démocratique a obtenu 15,7 % des voix mais 6,2 % des sièges tandis que le Bloc Québécois a obtenu 12,4 % des voix et 17,5 % des sièges »¹. Dès lors, un siège à l'assemblée ne coûte pas le même nombre de voix pour chaque parti. À l'élection fédérale de 2008, le Nouveau Parti démocratique a obtenu 18,2 % des voix, mais seulement 12,0 % des sièges tandis que le Bloc québécois, avec 10,0 % des voix, a obtenu 15,9 % des sièges². Dans ce contexte, les paramètres de la détermination de la carte électorale et le soin que l'on met à sa confection sont un enjeu majeur.

A contrario, le mode de scrutin proportionnel n'a pas pour objectif de définir une majorité à partir des comtés gagnés, mais de choisir des gouvernants qui représentent le plus fidèlement possible les divers choix politiques des citoyens et des citoyennes. À la représentation territoriale, cette autre famille de modes de scrutin préfère donc la représentation des options ou visions politiques. Dans un mode de scrutin à la proportionnelle pure, 45 % des voix à un parti donneraient 45 % des sièges au parlement ou au conseil. Dans ce mode de scrutin, les petits partis et les partis politiques émergents reçoivent un meilleur traitement puisqu'il leur est plus facile d'obtenir des sièges. Cela dit, sans rendre tout à fait impossible les candidatures indépendantes dans la composante « majoritaire » de certains systèmes mixtes, elles deviennent improbables dans la mesure où, en pratique, les candidats doivent forcément inscrire leur candidature sous un parti politique pour participer au partage des sièges.

¹ *Traces & Jalons*, vol. 6, no 2, août 2004, p. 5.

² Élections Canada, *Résultats officiels du scrutin*, <http://www.elections.ca/>.

Le mode de scrutin mixte est un mélange à pourcentage variable des modes précédents. Dans cette approche, une partie des représentants sont élus suivant le mode majoritaire et représentent des territoires (circonscriptions électorales) et une autre partie des représentants sont élus suivant le mode proportionnel et représentent les options (en pratique, les partis) politiques. De nombreuses variantes sont possibles et donnent plus ou moins de poids au mode proportionnel³. Selon Massicotte, « un système est considéré comme mixte dès lors que son fonctionnement combine la proportionnelle avec le scrutin à la pluralité ou à la majorité des voix » (2004 :15).

Dans un recensement des modes de scrutin mené en 1997, l'Institute for Democracy and Electoral Assistance nous apprend que, sur l'ensemble de la planète, 54 % des systèmes électoraux sont de type majoritaire; 59 % de la population des pays où se tiennent des élections vit donc sous un système de scrutin de type majoritaire. En revanche, 46 % des systèmes électoraux sont de type proportionnel ou mixte.

Bref, la question du mode de scrutin est un thème qui fait l'objet d'analyses et de réflexions suivies chez les politologues et les observateurs de la vie politique. Toutefois, la majorité de ces réflexions et des débats concernent l'échelle provinciale⁴ et l'échelle municipale est bien souvent omise. Or, on ne peut pas transposer directement les observations, conclusions et propositions qui s'appliquent à l'échelle provinciale (ou canadienne) à une scène municipale caractérisée (1) par un double processus électoral – maire et conseil; (2) par la présence d'un grand nombre de municipalités différentes par la taille et le statut (ville, village, paroisse) et; (3) par la quasi-absence de partis politiques.

Au moment où, à l'Hôtel de ville de Montréal, on expérimente une nouvelle approche de cohabitation politique, l'objectif de ce texte est de s'interroger sur le mode de scrutin à l'échelle municipale en général, et montréalaise en particulier. Dans un premier temps, nous ferons un bref rappel des principaux débats. Dans un second temps, la situation montréalaise sera étudiée à l'aune des résultats de l'élection de 2001. Puis, quelques autres particularités de la scène municipale seront décrites, avant que soient abordées les questions soulevées par le scrutin de 2005 à Montréal. En conclusion, nous ouvrirons le débat sur une proposition de réforme spécifique du mode de scrutin à la Ville de Montréal : le vote unique transférable (VUT).

³ *Traces & Jalons*, vol. 6, no 2, août 2004, p. 2. Voir également, Mouvement démocratie nouvelle, *Modes scrutin (version complète)*, <http://www.democratie-nouvelle.qc.ca>.

⁴ Sans faire l'objet d'un projet de réforme spécifique, la question de la réforme du mode de scrutin à l'échelle fédérale a aussi donné lieu à la publication, en 1999, de quelques études dont nous tenons également compte. Voir Blais (1999), Courtney (1999) et MacIvor (1999).

La principale limite de ce texte – qui s’inscrit dans une série de quatre notes de recherche, les autres portant sur la représentation des femmes, sur celle des communautés ethnoculturelles et sur le financement des partis – tient à ce qu’une autre élection vient d’avoir lieu (le 1^{er} novembre 2009). Cette élection récente brasse les données de nouveau et d’une autre manière, mais nous ne pouvons encore en tirer toutes les leçons.

1 BREF RAPPEL DES PRINCIPAUX DÉBATS

Le mode de scrutin joue un rôle crucial dans la mise en place du jeu politique puisqu'il contribue à déterminer le nombre de candidats et de partis en lice. « Le choix d'un mode de scrutin a un impact direct sur la manière dont les opinions politiques des électeurs seront représentées dans un parlement, ainsi que sur la façon de former le gouvernement »⁵. Il joue également un rôle fondamental dans la représentativité des membres qui siègent aux différentes instances démocratiques. Plusieurs spécialistes et groupes de pression font de l'implantation d'un mode de scrutin proportionnel la pierre angulaire et le passage obligé de la réforme du cadre électoral. Non seulement le mode de scrutin proportionnel contribue-t-il à une meilleure représentativité des élus par rapport aux votes exprimés et de relever la qualité du débat politique en sortant du bipartisme, mais il permettrait de poser différemment et mieux la question de la place des femmes, de celle des communautés ethnoculturelles, du taux de participation, voire de réduire les possibilités de fraudes électorales (Focus-Montréal, n.d.).

Le mode de scrutin majoritaire « fonde sa légitimité sur la représentation territoriale » si bien que, dans la mesure où la carte électorale a été correctement réalisée, chaque élu représente un nombre équivalent d'électeurs. Cependant, même lorsque cette condition est respectée, ce mode est dénoncé pour n'être pas représentatif de la diversité des opinions au sein de la population. Dans un même ordre d'idées, les débats parlementaires sur la réforme du mode de scrutin soulignent que le scrutin majoritaire à un tour, axé sur la stabilité du gouvernement, favorise indûment le bipartisme et que, comparativement au système proportionnel, sans en empêcher complètement l'existence et le développement, il nuit ainsi à l'expression et au plein déploiement d'options politiques émergentes et donc de tiers partis⁶. *A contrario*, ce système majoritaire peut favoriser l'émergence de partis « régionaux » qui, du fait de la concentration géographique de leurs appuis, peuvent obtenir un nombre de sièges plus important relativement que leur poids électoral. Au Canada, cette réalité est de fait présente à toutes les échelles politiques – pensons au Bloc québécois au fédéral, au Parti libéral du Québec sur la scène provinciale et à l'Union des citoyens et des citoyennes de Montréal (UCCIM) dans le West Island au lendemain de la fusion de 2001.

Par ailleurs, les modes de scrutins proportionnels sont réputés être plus équitables. Cela a été tout particulièrement documenté pour le cas des femmes. Ainsi, « [I]es données statistiques sur le pourcentage de femmes dans les parlements nationaux montrent qu'il

⁵ La réforme du mode de scrutin, document de consultation, Assemblée nationale du Québec, Commission des institutions (2002 :11).

⁶ La réforme du mode de scrutin, document de consultation, Assemblée nationale du Québec, Commission des institutions (2002 :11).

existe un rapport étroit entre le niveau de représentation des femmes et le système électoral. Les pays où l'on retrouve le plus de femmes élues utilisent un système électoral entièrement ou en partie proportionnel. Ce mode de scrutin encourage aussi l'expression d'une plus grande diversité d'idées et le pluralisme dans la représentation, par la présence de tiers partis » (Blanc, 2004 : 3). Cette analyse est confirmée par les données du tableau 1.

Tableau 1 - Lien entre le système électoral et le pourcentage de femmes aux parlements

Système électoral	Pays	% de femmes au parlement
Scrutin proportionnel ou de liste	Rwanda	48,8
	Danemark	38,0
	Pays-Bas	36,7
	Norvège	36,4
	Suède	36,4
	Belgique	36,0
	Costa Rica	35,1
	Finlande	32,2
	Islande	30,2
	Afrique du Sud	29,8
Scrutin mixte	Espagne	36,0
	Allemagne	32,2
	Nouvelle-Zélande	28,3
Scrutin majoritaire (de tradition britannique)	Canada	20,6
	Royaume-Uni	17,4
	États-Unis	14,0

Source : *Traces et Jalons*, 2004 : 4

Certains soutiennent qu'il en irait de même pour les communautés ethnoculturelles. L'argument principal est qu'en mode proportionnel, sensibles aux dynamiques sociales, les partis auront tendance à placer en bonne position sur leur liste des candidates et des personnes provenant des minorités ethnoculturelles⁷. Néanmoins, pour ce qui concerne la représentation féminine, nous verrons plus loin que dans le contexte spécifique des élections générales de 2001 et 2005 à Montréal, les candidates ont été relativement favorisées et ont obtenu un pourcentage de sièges plus grand que leur pourcentage de voix (particulièrement pour le poste de conseillère de ville). Cela nous rappelle que le déficit de la représentation féminine à Montréal est le résultat de plusieurs facteurs dont

⁷ Voir, par exemple, le témoignage de Henry Milner devant la Commission spéciale sur la Loi électorale, le mercredi 2 novembre 2005.

le principal est vraisemblablement celui de l'accès à la candidature⁸. De plus, la règle n'est pas absolue et peut être sensible aux contextes locaux et temporels. En pratique, le mode de scrutin proportionnel ne garantit pas une plus grande représentation féminine (ou ethnique ou de toute autre catégorie sociale). Si bien que, dans certains cas, la proportion d'élues peut être nettement moindre en mode proportionnel qu'en mode majoritaire⁹.

Le mode de scrutin proportionnel (pur ou mixte) conduit souvent à la formation de gouvernements de coalition. La joute politique ne se réduit plus à un match (et à l'alternance) entre le parti majoritaire et le parti de l'opposition; des alliances se forment (Roberge, 2004 : 3). Certains accusent donc ce mode de scrutin de fragmenter la scène politique électorale. Malgré les distorsions de la représentation qui peuvent en découler, le mode de scrutin majoritaire aurait donc pour avantage, en règle générale, de favoriser une plus grande stabilité politique et une meilleure imputabilité politique, du fait notamment d'un lien plus étroit entre l' élu et l'électeur. La contrepartie de cette plus grande stabilité politique serait le biais du mode de scrutin majoritaire en faveur du bipartisme.

La relation entre le mode de scrutin et le système partisan n'est cependant pas univoque et, comme le note Pierre Martin, ce sont là deux composantes du cadre électoral qui interagissent sans que l'une détermine l'autre. Ainsi, observe-t-il, « les modes de scrutin influencent les systèmes partisans, mais ne les déterminent pas. Les systèmes partisans nationaux sont d'abord le résultat de l'histoire et de la sociologie des pays concernés » (Martin, 2001 : 657). Pour Martin, « le mode de scrutin est plus une conséquence qu'une cause de la structure du système partisan » (Martin, 2001 : 654).

Enfin, il est argumenté que les modes de scrutin proportionnel (pur ou mixte) entraîneraient des taux de participation plus élevés du fait que chaque vote a le même poids et compte.

Dans ce contexte d'avantages et d'inconvénients propres à chacune des deux grandes familles de modes de scrutin, les scrutins mixtes sont, en règle générale, présentés comme permettant de résoudre les distorsions et les limites créées par le scrutin majoritaire et le scrutin proportionnel.

⁸ Pour une discussion plus complète sur la question de la représentation et de la participation des femmes et des communautés ethnoculturelles à la vie politique montréalaise, voir respectivement Bherer et Collin 2009 et Collin et Bherer 2009.

⁹ Voir le document de consultation publié par le Secrétariat des commissions de l'Assemblée nationale du Québec sur « La réforme du mode de scrutin au Québec », octobre 2002, p. 21-22.

Au Québec, la volonté de réformer le mode de scrutin n'est pas nouvelle et la permanence du mode de scrutin majoritaire à un tour a suscité de nombreuses controverses depuis les années soixante. Plusieurs études ont été réalisées sur ce sujet. « Les grands partis politiques du Québec ont même mis à leur programme la réforme du mode de scrutin. En 1971, la Commission permanente de l'Assemblée nationale créa un comité d'étude sur les modes de scrutin. Le comité se réunit huit fois en séances de travail. Le 21 juin 1972, un premier rapport préliminaire fut remis à la Commission parlementaire. Ce rapport faisait état de la complexité de la question et demandait des directives précises en ce qui concerne les critères à favoriser dans le choix d'un mode de scrutin souhaitable pour le Québec : fallait-il mettre l'accent sur la représentativité, ou sur la stabilité gouvernementale? Par la suite, le Québec s'est doté d'une carte électorale mieux équilibrée qui, aux dires des experts, devait résoudre le problème de la représentativité » (Doré, 1984 :29). De tels débats sont réapparus sur la scène politique à l'aune de l'élection de 1998 et plus précisément au début des années 2000.

En 2001, la Commission permanente des institutions se donne un mandat d'initiative sur la réforme du mode de scrutin. Diverses publications vont suivre : le document de consultation intitulé *La réforme du mode de scrutin au Québec* (2002), l'avant-projet de loi de Jacques Dupuis (2004) et le document de travail de Louis Massicotte (2004). Dans le document de consultation, un certain nombre d'« avenues pour une réforme du mode de scrutin au Québec » sont examinées : la représentation proportionnelle modérée, la proportionnelle territoriale, le vote unique transférable, qui sont différents modes de scrutin mixtes (2004 :35).

Toutefois, en dépit du nombre élevé de débats suscités par ces études, ces réflexions visent uniquement l'échelle provinciale, omettant de fait une échelle de gouverne qui lui est liée : l'échelle municipale. Il y a aussi quelques débats au niveau fédéral, mais aucune nouvelle proposition n'a été faite depuis la promesse faite par Paul Martin de réformer les institutions représentatives¹⁰. Par ailleurs, notons également qu'il s'agit d'un sujet qui marque actuellement l'ensemble de la scène politique canadienne. Ainsi, en 2004, la Colombie-Britannique a également tenu un important débat public sur la réforme du mode de scrutin. Elle a formé une assemblée citoyenne qui devait prendre position entre deux modes de scrutin soit a) la proportionnelle mixte ou b) le vote unique transférable (VUT). La seconde option, qui implique des circonscriptions plurinominales et permet à l'électeur de voter pour plusieurs candidats plutôt que pour un représentant, a été préférée avec un large consensus. L'assemblée citoyenne a également recommandé que le choix du nouveau mode de scrutin soit soumis à la

¹⁰ Voir le Site Internet du Conseil privé : http://www.pco-bcp.gc.ca/index.asp?Language=F&Page=Publications&doc=dr-rd/dr-rd_doc_f.htm.

population par le biais d'un référendum. À deux reprises, soit lors des élections de 2005 et de 2009, les citoyens ont été invités à se prononcer sur l'adoption du VUT comme nouveau mode de scrutin. Le *statu quo* a été maintenu puisqu'à deux reprises, les résultats n'ont pas réussi à atteindre la majorité qualifiée. En novembre 2005, une proposition d'implantation d'un régime mixte a, elle aussi, été rejetée par référendum à l'Île-du-Prince-Édouard. Enfin, en Ontario, lors des élections générales d'octobre 2007, le projet de réforme du mode de scrutin, qui proposait lui aussi une variante de la proportionnelle mixte, a subi le même sort.

En 1984, la Commission de la représentation électorale abordait la question de la possibilité de modifier le mode de scrutin à l'échelle municipale (Doré, 1984). Deux raisons peuvent expliquer ces premières démarches : 1) l'ensemble des réformes touchant la démocratisation du palier municipal entre 1977 et 1984; 2) l'adoption par deux partis politiques municipaux, le Rassemblement populaire de Québec (RPQ) et le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), d'une proposition de remplacer le mode de scrutin municipal en vigueur par le scrutin proportionnel. À cette époque, la réponse n'était pas unanime : « Les représentants se sont accordés plutôt pour distinguer deux catégories de municipalités comportant des sièges nombreux, entre autres celles de plus de 20 000 habitants et, celles de moindre importance quant à leur représentation démographique » (Doré, 1984 : 27). Certains pensent qu'une telle réforme aurait pour conséquence un net alourdissement du système électoral, tandis que d'autres soulignent qu'« un mode proportionnel pourrait favoriser l'émergence de nouvelles forces politiques et ainsi favoriser une plus grande participation démocratique de la vie municipale » (Doré, 1984 : 27). Lors de ces discussions, « les représentants du monde municipal préconis[aient] l'utilisation d'une liste électorale permanente et uniforme, qui servirait lors des élections municipales comme des élections québécoises » (Doré, 1984 : 27).

Depuis cette date, l'échelle municipale est la grande oubliée des débats. Les démarches entreprises en 2001 négligent totalement cet échelon « de la démocratie de proximité qu'est le niveau municipal. En fait, comme toujours, Québec traite les municipalités comme des administrations mineures et non pas comme des gouvernements à part entière » (Courtemanche, 2004).

Or force est de constater qu'aujourd'hui, les restructurations municipales ont modifié la donne, créant six nouvelles villes de plus de 100 000 habitants et rendant ainsi obsolètes de nombreuses propositions des décennies antérieures. Les spécificités de l'échelle municipale conduisent cependant à penser qu'une réforme du mode de scrutin pourrait être souhaitable pour améliorer certaines limites de la démocratie locale actuelle. Ainsi,

faut-il songer à introduire le mode de scrutin proportionnel ou mixte à l'échelle municipale? Pour l'ensemble du monde municipal ou seulement pour les plus grandes municipalités? Comment jumeler une telle réforme avec le fait que l'élection du maire et celle des membres du conseil sont indépendantes l'une de l'autre? Faudrait-il faire du maire l'équivalent d'un premier ministre?

Ces réflexions sont d'autant plus d'actualité que le souci de décentralisation annoncé par le gouvernement¹¹ témoigne de la volonté de faire des municipalités des entités politiques spécifiques autonomes et plus indépendantes de l'échelle provinciale. Dans ce cadre, s'intéresser aux tenants et aboutissants que pose le mode de scrutin à l'échelle municipale s'impose. Pour Montréal, cette réflexion ne peut cependant pas être menée sur le seul plan des principes et doit se faire en tenant compte des caractéristiques changeantes de la scène municipale depuis le début de la décennie 2000.

¹¹ Voir le document *Briller parmi les meilleurs*. Gouvernement du Québec, mars 2004, ainsi que le Ministère des Affaires municipales et des Régions. 2005. *Projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale*, Québec, Gouvernement du Québec.

2 LA SITUATION MONTRÉALAISE : LES LEÇONS DE L'ÉLECTION DE 2001

À la faveur de la réforme de l'organisation municipale au sein des régions métropolitaines en général et de la Communauté urbaine de Montréal en particulier, l'élection de novembre 2001 a vu l'introduction de plusieurs modifications majeures au cadre électoral de la Ville de Montréal – ce qui en fait un cas unique dans l'histoire politique montréalaise. Dans cette section, nous analyserons les résultats de cette élection en lien avec le mode de scrutin.

2.1 Deux élections en une

Rappelons d'abord que l'élection municipale au Québec comprend une double composante : (1) l'élection à la mairie, de type *at large*; (2) l'élection de conseillers, sur la base de circonscriptions électorales. L'élection directe du maire fait du régime municipal un système quasi présidentiel. Cette dualité électorale peut d'ailleurs conduire à certaines tensions suite à des divergences nettes entre les résultats à la mairie et au Conseil municipal, comme en témoigne le cas de la Ville de Québec où, en 2005 comme en 2001, le maire (la mairesse) élu(e) est d'une autre couleur politique que la majorité des membres du conseil municipal.

Étant soumise au vote de l'ensemble de l'électorat, la question de la distorsion potentielle entre l'expression du vote et le résultat électoral ne se pose pas avec la même acuité. Le candidat élu peut ne pas obtenir la majorité absolue des votes, mais il est nécessairement celui ou celle qui a obtenu le plus grand nombre de voix. Quoique certains pourraient arguer qu'un vote majoritaire à deux tours ou un mécanisme de vote préférentiel aurait l'avantage de porter à la mairie un candidat qui rallierait nécessairement une telle majorité absolue des électeurs.

2.2 L'élection mayorale

À l'élection du 4 novembre 2001, 12 candidats se sont fait la lutte (tableau 2). La plupart n'auront été que des candidats marginaux qui ont obtenu chacun moins de 0,4 % du vote. Le maire élu a recueilli tout près de la majorité absolue des votes valides (49 % des électeurs), dépassant son principal rival par cinq points de pourcentage.

**Tableau 2 - Résultats des élections à la mairie, Ville de Montréal,
élection du 4 novembre 2001**

Candidats	Étiquette politique	Nombre de votes reçus	%
Gérald Tremblay	Équipe Tremblay-Union des citoyens et citoyennes de Montréal	311 451	49,1
Pierre Bourque	Équipe Bourque-Vision Montréal	279 123	44,0
Michel Bédard	Parti Éléphant Blanc de Montréal	9 785	1,5
Super Cauchon	Indépendant	8 382	1,3
Pierre Larouche	Indépendant	1 991	0,3
Patricia Métivier	Indépendant	1 809	0,3
Daniel Cormier	Indépendant	1 434	0,2
Ricardo Hrtschan	Indépendant	1 290	0,2
Al Cappe	Indépendant	943	0,2
Daniel Simon	Indépendant	909	0,1
Ian Fichtenbaum	Indépendant	811	0,1
Samoila Pirau	Indépendant	366	0,1
Taux de participation			49,2

2.3 Un scrutin de plus en plus complexe

Les récentes réorganisations municipales ont compliqué la donne pour certaines villes comme Québec, Longueuil et Montréal. En effet, en plus d'élire un maire et des conseillers de ville, une troisième catégorie a été créée : celle des conseillers d'arrondissement. Enfin, en 2004, la Ville de Montréal a ajouté une quatrième catégorie : celle des maires d'arrondissement. Les électeurs sont ainsi appelés à voter jusqu'à cinq fois sur un même bulletin (voir section 4).

Remarquons que, dans le cas de la Ville de Montréal, les changements à la composition des instances politiques ont été fréquents et périodiques. Pensons, par exemple, à l'introduction d'un Bureau de cinq commissaires, tous élus par l'ensemble des électeurs, sur le modèle encore en vigueur à Vancouver, entre 1910 et 1914; au régime des 99, d'inspiration corporatiste, entre 1940 et 1960; à l'introduction d'un dispositif de quartiers ou districts électoraux à multiples représentants, de 1940 à 1978. Il demeure que les années récentes, depuis la réorganisation territoriale de 2001, sont marquées par une instabilité du régime de représentation politique suite à la fusion, aux défusions, aux redéfinitions du mandat des arrondissements, à l'introduction d'un conseil d'agglomération, etc.

À l'élection de novembre 2001, outre le poste de maire, il y avait 73 postes de conseillers de ville à pourvoir et 31 postes de conseillers d'arrondissements (tableau 3). Pour ces deux catégories de conseillers, certains ont été élus par scrutin majoritaire

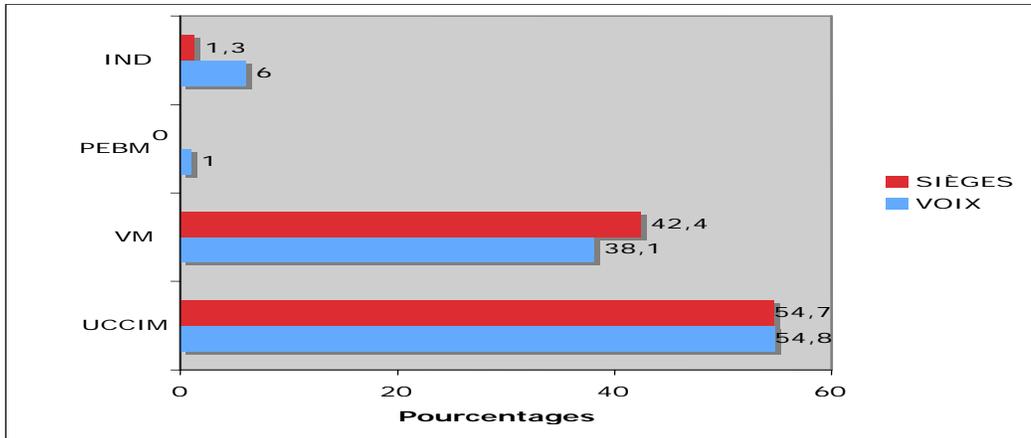
simple à l'échelle des arrondissements (qui deviennent alors l'équivalent d'un district électoral) et d'autres sur la base de districts électoraux au sein des arrondissements. Au total, il y avait 57 districts. Les territoires sur lesquels se déploient les campagnes électorales diffèrent entre celui des candidats conseillers de ville qui veulent participer à la gestion de la Ville de Montréal et ceux des candidats conseillers d'arrondissement dont l'ambition se limite à la gestion des services de proximité dans l'une des anciennes banlieues de Montréal (ou un groupe d'anciennes banlieues). Il importe donc de traiter séparément ces deux types de candidatures.

Tableau 3 - Répartition des postes électifs dans la Ville fusionnée de Montréal, élection du 4 novembre 2001

Nature du poste électif	Maire	Conseillers de ville	Conseillers d'arrondissement	Total
Nombre de postes à pourvoir	1	73	31	105

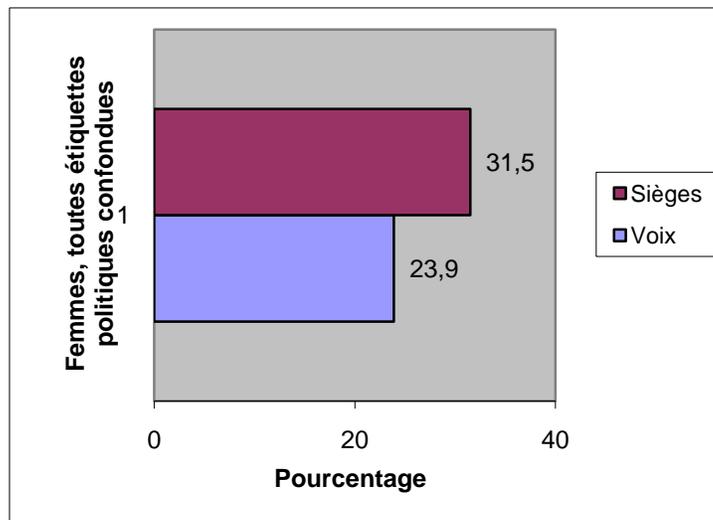
2.4 Le poste de conseiller de ville

La répartition des sièges en fonction du nombre de voix obtenues au poste de conseiller de ville est illustrée au graphique 1. Avec 54,8 % des votes, l'Union des citoyens et citoyennes de l'île de Montréal (désormais UCCIM) obtient 54,7 % des sièges à pourvoir, un pourcentage de sièges équivalent au pourcentage de voix récoltées. On note une légère distorsion en ce qui concerne l'Équipe Bourque—Vision Montréal (désormais VM) et le Parti éléphant blanc de Montréal (désormais PEBM). Le premier, a reçu en effet une part de sièges (42,4 %) supérieure à sa part des suffrages exprimés (38,1 %). *A contrario* le parti PEBM a été lésé puisqu'il n'a aucun siège malgré sa présence sur la scène électorale – il a récolté près de 1 % des voix exprimées. Ce parti demeure malgré tout marginal et ce sont les « indépendants » qui, collectivement, paraissent les grands perdants de l'exercice puisque, malgré l'adhésion de 6 % des électeurs, ils ne remportent que 1,3 % des sièges au conseil.



Graphique 1 - Répartition des sièges en fonction du nombre de voix obtenues par parti politique au poste de conseiller de ville à Montréal, élection du 4 novembre 2001

Par contre, un même calcul pour les candidates – tous partis politiques confondus – montre que les femmes seraient avantagées pour le poste de conseiller de ville puisqu'elles obtiennent 31,5 % des sièges avec seulement 25,3 % des suffrages. Il y a là possiblement une conséquence du mode de scrutin, attribuable vraisemblablement à un effet conjugué de la taille démographique variable des districts et des différences dans les taux de participation.



Graphique 2 - Répartition des sièges en fonction du nombre de voix obtenues par les femmes, toutes étiquettes politiques confondues, au poste de conseiller de ville à Montréal, élection du 4 novembre 2001

Au scrutin de 2001, la population électorale s'élevait à 1 288 110 personnes pour une population totale de 1 862 608 individus. Le taux de participation a été de 48 %, l'un des plus faibles parmi les villes métropolitaines de 100 000 personnes et plus issues de la Loi 170 (tableau 4). Les variations du taux de participation entre les districts sont, par ailleurs, considérables. Elles vont du simple au double, de 31 % dans le district Peter-McGill à 62 % dans les districts de Strathmore et de James-Morgan (tableau 5). Quant à la taille des districts, les écarts sont encore plus considérables. Ainsi, le plus peuplé – Marie-Clarac – compte 4,6 fois plus d'électeurs inscrits que celui de l'Anse-à-l'Orme, qui ne comprend que 6 344 électeurs (tableau 5).

Tableau 4 - Le taux de participation dans les villes de plus de 100 000 habitants lors des élections générales du 4 novembre 2001

Villes	Population	Population électorale	Postes de conseillers	Taux de participation (votes valides)
Montréal	1 862 608	1 288 110	104	48 %
Québec	520 589	397 114	39	59 %
Longueuil	380 580	284 043	42	43 %
Laval	354 248	255 630	21	49 %
Gatineau	234 679	166 292	17	53 %
Saguenay	148 339	113 678	19	67 %
Sherbrooke	142 958	103 802	23	44 %
Lévis	125 502	93 564	15	54 %
Trois-Rivières	124 537	95 994	16	61 %

Source : Tableau réalisé à partir du document Élections 2005 de la DGEQ

Tableau 5 - Nombre d'électeurs inscrits, nombre de votes valides et taux de participation, par district, à l'élection du 4 novembre 2001. Ville de Montréal

District	Nbre d'électeurs inscrits	Nbre Votes Valides	% participation
de l'Anse-à-l'Orme	6 344	3 233	51
de Désiré-Girouard	6 952	3 680	53
de Strathmore	7 046	4 345	62
de Côte-Sainte-Marie	7 597	4 453	59
de Rockland	7 612	4 112	54
de Côte-Saint-Antoine	7 748	4 226	55
de Joseph-Beaubien	7 755	4 324	56
de Frederick G-Todd	7 825	4 222	54
de Brunswick	7 835	4 768	61
de W-D-Lighthall	8 374	4 017	49
de Beaurepaire	8 410	4 621	55
de Jeanne-Sauvé	8 595	4 528	53
de James-Morgan	9 455	5 851	62
de Jacques-Bizard	9 917	6 097	61
de Valois	10 953	6 575	60

de Donegani	12 267	6 747	55
de Cartierville	14 960	7 621	51
de Pointe-Saint-Charles	15 294	6 009	39
de Loyola	15 328	6 807	44
de Décarie	15 488	6 198	40
d'Émard	15 535	7 836	50
de Sainte-Marie	15 952	6 045	38
de Parc-Extension	16 234	7 866	48
de Jeanne-Mance	16 360	5 751	35
de Notre-Dame-de-Grâce	16 429	7 829	48
de Louis Cyr	16 640	7 160	43
de Snowdon	17 088	7 124	42
de Darlington	17 196	6 826	40
de Mile-End	17 253	7 058	41
de Rivière-des-Prairies	17 254	8 563	50
de Saint-Sulpice	17 365	9 084	52
de Villeray	17 798	8 380	47
de Jarry	17 822	8 061	45
de Sault-du-Récollet	17 976	9 498	53
de Laurier	18 147	8 077	45
de Côte-des-Neiges	18 326	7 325	40
de Saint-Jacques	18 367	7 149	39
de Jean-Rivard	18 452	7 965	43
de l'Acadie	18 575	9 270	50
de Bout-de-l'Île	18 677	10 394	56
de Marc-Aurèle-Fortin	18 815	10 252	54
de Saint-Édouard	18 940	7 746	41
d'Ahuntsic	19 277	10 378	54
de Peter-McGill	19 541	6 089	31
de Saint-Michel	19 615	9 188	47
de Plateau-Mont-Royal	19 892	8 546	43
de Louis-Hébert	20 533	9 527	46
de Pointe-aux-Trembles	20 857	10 841	52
de Champlain	22 984	10 391	45
de Desmarchais-Crawford	23 197	10 875	47
de Port-Maurice	24 813	13 391	54
de Cecil-P.-Newman	25 470	11 516	45
de Grande-Prairie	25 605	13 827	54
de Norman-McClaren	26 063	13 530	52
de Côte-de-Liesse	26 102	12 523	48
d'Ovide-Clermont	27 800	11 733	42
de Sault-Saint-Louis	28 683	14 389	50
de Marie-Clara	29 390	12 783	43

Source : Tableau réalisé selon les résultats de l'élection du 4 novembre 2001.
Me Léon Laberge, Président d'élection. Ville de Montréal.

Il est ainsi possible de dire que le mode de scrutin majoritaire a créé quelques distorsions à Montréal lors du scrutin de 2001, et plus particulièrement en ce qui concerne le poste de conseiller de ville. On remarque qu'une voix ne rapporte pas le même nombre de sièges dépendamment du parti politique dont le candidat fait partie.

Cela dit, à l'élection de novembre 2001, ces distorsions sont de très faible ampleur et l'introduction d'un mode de scrutin proportionnel (pur ou mixte) n'aurait pas modifié significativement les résultats et se serait traduite, au mieux, par une répartition différente des sièges de l'opposition entre VM et les indépendants. Encore que le mode de scrutin proportionnel aurait forcé ces derniers à adhérer à une « formation ou parti » politique – ne serait-ce que le « Parti de ceux qui n'ont pas pris de parti »¹² – pour avoir accès aux effets de la proportionnelle. Aussi, la représentation féminine au conseil de ville aurait pu reculer de quelques points. Quoique, sur ce dernier aspect, certains argumenteraient que l'introduction d'un mode de scrutin proportionnel pourrait résulter en un accroissement de la proportion des candidatures féminines.

2.5 Le poste de conseiller d'arrondissement

La répartition des sièges en fonction du nombre de voix au poste de conseiller d'arrondissement offre un tableau différent. Elle témoigne de distorsions plus grandes que pour le poste de conseiller de ville. En obtenant un peu plus de 63 % des voix, l'UCCIM rafle près de 93 % des sièges. VM a reçu plus d'un quart des voix, mais n'a obtenu aucun siège (graphique 3).

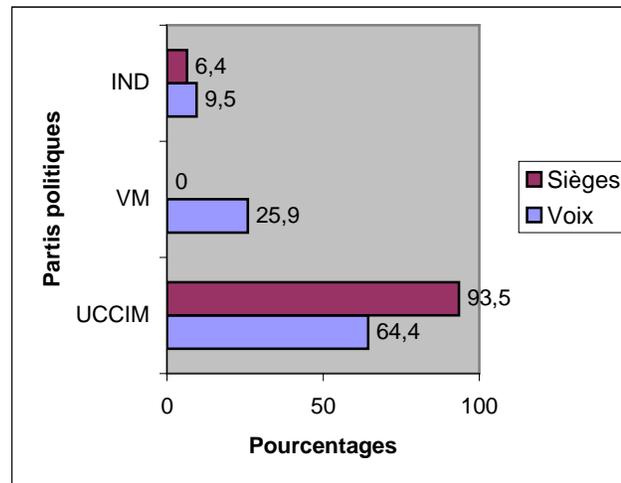
Cet important déséquilibre entre le nombre de voix obtenues et le nombre de sièges acquis pour les deux partis concernés est le reflet des différences majeures de leur implantation politique. L'UCCIM a raflé les postes électifs au sein des anciennes banlieues regroupées à Montréal – là où sont concentrés tous les postes de conseillers d'arrondissement, à l'élection de 2001 – pendant que VM n'a pu faire élire que des conseillers de ville à l'intérieur des limites de l'ancienne Ville de Montréal. Les indépendants font, malgré tout, meilleure figure puisque leurs 9,5 % des voix leur ont donné 6,5 % des sièges.

Les femmes, avec un peu plus de 34 % des voix, obtiennent près de 32 % des sièges (graphique 4). Ainsi, on note que, pour les candidates, une voix obtenue au poste de conseillère d'arrondissement n'a pas le même poids qu'une voix obtenue au poste de conseillère de ville puisque, dans les deux cas, elles obtiennent un pourcentage quasi-

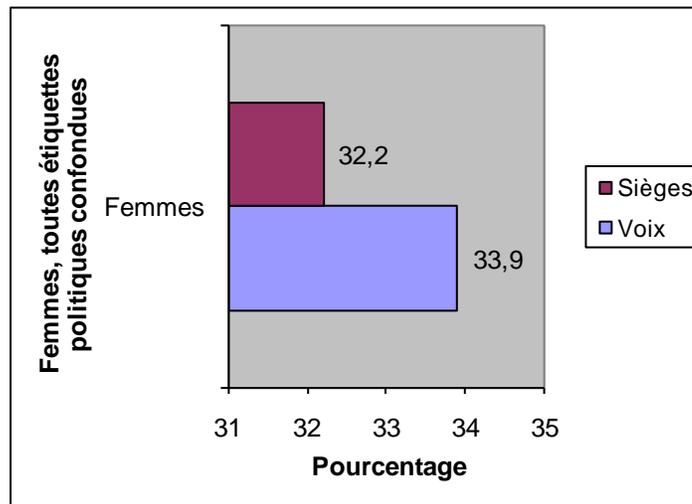
¹² *Parti d'en rire, Les quatre barbus.*

équivalent de sièges malgré une performance en nombre de voix obtenues nettement supérieure aux postes de conseillères d'arrondissement (34 %) qu'à ceux de conseillères de ville (25,3 %).

Les distorsions repérées pour le poste de conseiller de ville se répliquent donc à l'échelle de l'arrondissement, confirmant l'existence d'une prime au parti majoritaire et créant cette fois des déséquilibres plus importants dans le calcul des sièges. Cela dit, ces élections ne se déroulent pas à l'échelle de la ville dans son ensemble, mais à celle des arrondissements, où il n'y a jamais plus de deux postes de ce type à pourvoir. L'effet de l'introduction d'un mécanisme de proportionnalité ne pourrait donc être que marginal.



Graphique 3 - Répartition des sièges en fonction du nombre de voix obtenues par parti politique au poste de conseiller d'arrondissement à Montréal, élection du 4 novembre 2001



Graphique 4 - Répartition des sièges en fonction du nombre de voix obtenues par les femmes, toutes étiquettes politiques confondues, au poste de conseiller d'arrondissement à Montréal, élection du 4 novembre 2001

Que conclure de l'ensemble de ce panorama? L'analyse de la situation montréalaise au lendemain de l'élection du 4 novembre 2001 correspond aux critiques généralement faites au mode de scrutin majoritaire. Deux constats principaux peuvent être faits : le parti majoritaire et son adversaire principal sortent gagnants d'un tel système, tandis que les indépendants connaissent les plus grandes disparités. Si de tels constats sont généraux et reprennent ceux qui ont été constatés pour l'ensemble des échelles de gouvernement, la Ville de Montréal témoigne de particularités qui rendent l'analyse du mode de scrutin et de ses impacts sur la représentation politique plus complexe.

3 AUTRES SPÉCIFICITÉS MUNICIPALES ET/OU MONTRÉALAISES

Échelle de pouvoir à part entière en dépit de ses liens de dépendance avec l'échelle provinciale, le niveau municipal offre en effet plusieurs spécificités dont il faut tenir compte dans l'étude du mode de scrutin : (1) la faible participation électorale; (2) le vote des propriétaires; (3) les particularités des partis politiques; (4) le nombre de postes à pourvoir; (5) la division du territoire en districts.

3.1 Une faible participation électorale

Une analyse portant sur la moyenne annuelle du taux de participation à l'échelle municipale souligne que « la participation des Québécois aux scrutins municipaux se situe passablement en deçà de leur participation aux élections provinciales [...] ou fédérales » (Champagne et Patry, 2004 : 2). De fait, la participation électorale municipale varie entre 50 % et 55 % en moyenne selon les années. Toutefois, lors des deux dernières élections, soit celles de 2005 et de 2009, le taux de participation a été des plus bas en chutant à 45 %. Au Québec, comme ailleurs au Canada et dans les pays développés en général, ce taux tend à décroître avec la taille démographique des municipalités. Montréal se situe donc parmi les municipalités où la participation électorale est la plus faible. À l'élection du 6 novembre 2005, ce taux atteint même un plancher historique, ayant glissé légèrement sous la barre des 35 %. Il s'est légèrement redressé lors des élections du 2 novembre 2009, pour atteindre 39,4 %.

Par ailleurs, on observe un fort taux d'élection par acclamation (sans opposition) – un phénomène qui touche plus fortement les municipalités de petite taille, mais n'est pas totalement absent, chez les plus grandes. Les élections municipales de novembre 2009 ne font pas exception, au contraire. Ainsi, pour l'ensemble du Québec, 56 % des postes de maires et de conseillers ont été pourvus sans opposition. Malgré cela, on note tout de même que près de 700 personnes de plus qu'en 2005 ont posé leur candidature à un poste électif à pourvoir¹³. Depuis 1970 et l'entrée en scène d'un réel système de partis politiques, ce phénomène de l'acclamation n'a plus lieu à la Ville de Montréal. On le retrouve cependant encore – et de manière importante – dans les anciens arrondissements redevenus municipalités autonomes du Centre et de l'Ouest-de-l'Île de Montréal¹⁴ et ailleurs en région métropolitaine¹⁵. Il n'y a pas d'explications simples à cette faible participation électorale et aucun lien de causalité ne peut être réellement

¹³ Communiqué ministériel : <http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Novembre2009/02/c4839.html>.

¹⁴ Par exemple, Westmount et Baie-d'Urfé.

¹⁵ Par exemple, Candiac, Delson, La Prairie, Rosemère, McMasterville, Mirabel, L'Île-Perrot, Vaudreuil-Dorion et Pincourt.

établi avec le mode de scrutin. Il en va autrement au chapitre des conséquences, puisque des volumes de voix faibles, mais concentrées spatialement peuvent se traduire en un nombre proportionnellement plus élevé de sièges.

3.2 Une démocratie de propriétaires

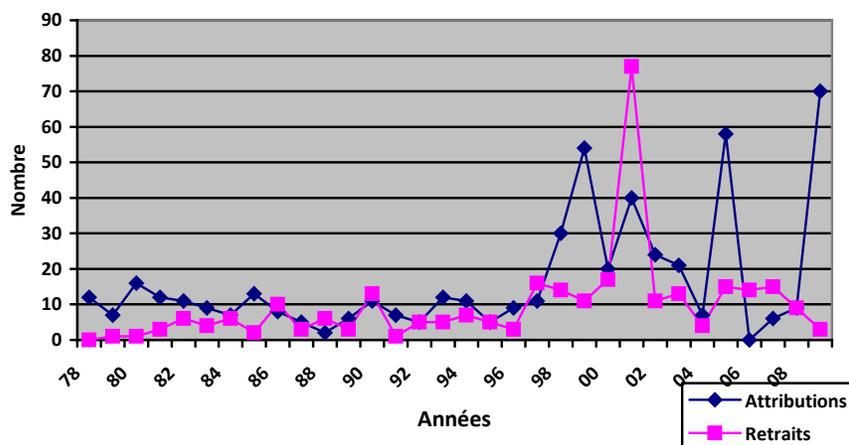
Une autre spécificité municipale tient du type d'électorat. En effet, pour avoir la qualité d'électeur lors d'élections générales ou partielles à l'échelle municipale, une personne non domiciliée dans la municipalité doit « être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité » (Site du DGEQ, 2009). De même, « les personnes copropriétaires d'un immeuble ou cooccupantes d'un établissement d'entreprise doivent désigner parmi elles, au moyen d'une procuration transmise à la municipalité, une seule personne qui peut être inscrite sur la liste électorale. » (Site du DGEQ, 2009). La démocratie locale demeure ainsi encore marquée par ses origines de démocratie de propriétaires fonciers. Il serait intéressant de mener une étude sur l'exercice effectif de ce droit de vote par les propriétaires.

Quoi qu'il en soit, le temps est certainement venu de compléter la réforme du régime électoral municipal des années 1968-1980 sur cet aspect et de mettre un terme à ce reliquat d'un régime politique archaïque où le cens électoral n'est pas entièrement fondé sur la citoyenneté, mais fait intervenir un critère économique et fiscal.

3.3 Les particularités des partis politiques

Si peu de villes disposent de partis politiques, les réorganisations municipales semblent aller de pair avec l'augmentation de leur nombre (Belley, 2003). L'analyse des autorisations par la DGEQ souligne, en effet, que le nombre de partis politiques est en croissance. Alors que de 1978 à 1997, on compte en moyenne près de 9 autorisations annuellement, ce nombre s'élève à plus de 28 pour la période qui s'étend de 1998 à 2009 (Graphique 5). Ces constats laissent penser que la scène municipale est une scène qui se politise de plus en plus.

Cependant, s'agit-il là de « vrais » partis politiques? Le portrait des partis politiques municipaux reconnus au Québec en 2003 dressé dans Collin et Robertson (2004) note qu'en pratique, l'idéologie de l'apolitisme domine la scène municipale et ce que l'on nomme partis politiques sont en fait des équipes politiques qui se font et se défont au gré des élections et des dossiers entre les élections (voir graphique 5). D'ailleurs la Ville de Montréal, depuis 1990 au moins, est un cas exemplaire à cet égard : les partis en lice changent à chaque élection et les transfuges sont légion.



Sources : DGEQ et la Commission de la représentation électorale du Québec, Rapports annuels de 1982-1983 à 1986-1987 et DGEQ, Rapports annuels de 1987-1988 à 2008-2009

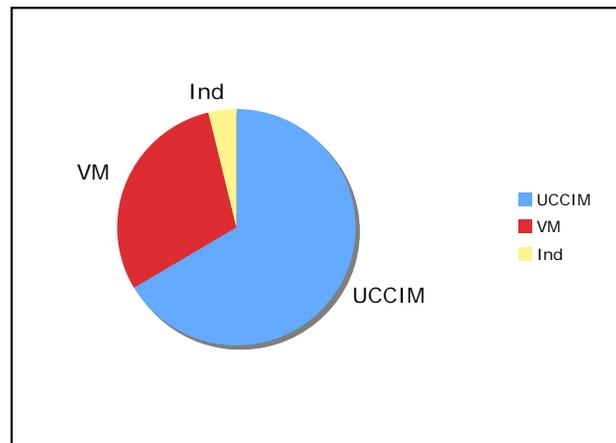
Graphique 5 - Nombre d'autorisations attribuées ou retirées par le DGE

3.4 La volatilité des partis et les changements d'étiquettes politiques

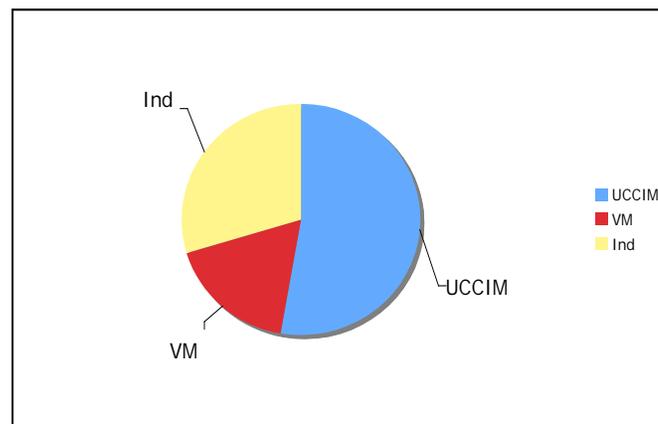
Le contexte politique montréalais et les nombreuses interrogations liées aux fusions/défusions ont suscité quantité de défections au sein des partis politiques. À la veille du scrutin de 2005, la composition du conseil demeurant pourtant la même, le paysage politique montréalais est bouleversé comparativement à ce qu'il était au lendemain de l'élection du 4 novembre 2001.

Tous postes électifs confondus, l'UCCIM et VM ont perdu un nombre quasi équivalent de représentants entre 2001 et 2005. Au déclenchement de la campagne électorale de 2005, VM ne détient plus que 18 des 31 sièges de conseillers de ville remportés en novembre 2001, soit 13 de moins. Certains se présentent désormais comme indépendants (5), mais la majorité (8) a traversé le parquet de la salle du conseil et s'est jointe à l'UCCIM. Cette dernière formation politique a connu de fortes variations de ses effectifs, puisque tout en gagnant à sa cause des membres de l'opposition, elle a vu plusieurs de ses membres dans les arrondissements qui se défusionnent au 1^{er} janvier 2006 devenir « indépendants ». Cette saignée aura particulièrement touché le groupe des conseillers d'arrondissement¹⁶. Globalement, l'UCCIM termine donc le mandat 2001-2005 avec, tous postes confondus, 14 conseillers en moins au total (55 comparativement à 69). Finalement, c'est la catégorie des « Indépendants » qui a vu ses effectifs décupler – leur nombre passant de quatre en 2001 à 31 en 2005 (voir graphiques 6 et 7 ainsi que le tableau 6).

¹⁶ Il convient de rappeler que VM ne disposait d'aucuns élus au poste de conseiller d'arrondissement au sortir du scrutin de 2001.



Graphique 6 - Répartition des sièges par parti politique à Montréal, au lendemain de l'élection du 4 novembre 2001



Graphique 7 - Répartition des sièges par parti politique à Montréal, à la veille du scrutin du 6 novembre 2005

Tableau 6 - La répartition des sièges par parti politique à Montréal au lendemain de l'élection du 4 novembre 2001 et à la veille du scrutin du 6 novembre 2005

Étiquettes politiques	Élus 2001	Élus 2005	Écart 2001-2005
UCCIM	69	55	-14
VM	31	18	-13
Ind.	4	31	+27
Total	104	104	----

Le contexte des fusions/défusions explique une partie importante de ces défections politiques, mais il n'est pas la seule cause. La dynamique interne des partis politiques municipaux constitue un autre élément de la détermination des trajectoires politiques personnelles. De fait, au cours des trois dernières décennies, le conseil municipal à Montréal a été régulièrement le théâtre de changements d'allégeance politique¹⁷.

Dans un tel contexte, jusqu'à quel point peut-on reprendre tels quels les modèles de mode de scrutin pensé pour l'échelle nationale? En fait, le municipal au Canada est profondément marqué par une tradition de « politique non partisane »¹⁸. Il n'y a finalement qu'au Québec que l'on trouve la présence (et la reconnaissance) des partis politiques municipaux pour les grandes villes (20 000 personnes et plus). Cependant, la plupart de ces partis sont de circonstance, ils n'existent que le temps d'une campagne électorale puis, si les conditions sont favorables, le temps d'un mandat politique. Même dans les grandes villes (Montréal et Québec en particulier), la distinction que l'on a pu faire pendant un temps entre partis civiques et partis populaires semble s'estomper.

Bref, dans quelle mesure est-il opportun d'importer des modèles conçus en fonction d'un système partisan bien établi et d'une domination de la scène électorale par des partis politiques aux visions politiques contrastées? Certains pourront argumenter que le fait de changer les règles et, d'implanter, par exemple un mode de scrutin proportionnel aura pour effet de modifier par la suite le système de partis : d'une part, quant à l'éventail des partis en présence, d'autre part, quant à la nature des partis politiques municipaux. Cependant, cette affirmation est loin d'être démontrée. Elle pourrait s'avérer exacte, mais comme le souligne Martin, « avant de 'fabriquer' les systèmes partisans, les modes de scrutin en sont d'abord les produits » (2001 : 657). Il observe d'ailleurs qu'historiquement, le choix du mode de scrutin est souvent, entre autres, le résultat de la dynamique du système partisan en place et non l'inverse. Il faut d'ailleurs remarquer que l'introduction, au début des années 1980, de mesures législatives favorables à l'émergence d'un système partisan dans les grandes villes du Québec n'a pas eu les résultats escomptés – notamment au chapitre du taux de participation et d'une plus grande autonomie de la vie politique municipale.

3.5 La variation du nombre de postes à pourvoir avec les fusions

Les réorganisations municipales en vigueur au Québec en 2002 ont contribué à réduire le nombre de postes à pourvoir dans les municipalités. À titre d'exemple, sur l'île de Montréal, avant la fusion, il y avait quelque 285 postes de maires et de conseillers. Ce

¹⁷ Sur la période 1978-1998, on consultera avec profit l'Annexe 1 de Focus-Montréal (n.d.), p. 63-67.

¹⁸ Sur cette question, voir notamment Bherer (2005) et Collin et Léveillé (2004).

chiffre est descendu à 105 postes après l'application de la restructuration. Avec l'élection du 6 novembre 2005, il grimpe toutefois à 219 (maires et conseillers inclus). D'ailleurs, une fois l'opération « défusions » complétée, la Ville de Montréal sera dotée d'un conseil aussi imposant, relativement à la population, que celui d'avant la fusion municipale de 2001, avec 64 conseillers de ville (comparativement à 51 pour l'ancienne ville d'avant la fusion).

Soulignons que la taille du conseil municipal de Montréal (de même que la taille des conseils municipaux des autres grandes villes du Québec) est imposante comparativement à la taille de ceux des grandes villes canadiennes. Ainsi, le conseil municipal de Toronto ne compte que 44 élus pour une population de 2,3 millions d'habitants. À Vancouver, Calgary et Winnipeg, il y a respectivement 10, 14 et 15 conseillers.

De plus, tel que déjà souligné, de nouvelles fonctions électives ont été créées, comme les conseillers de ville et d'arrondissement (à Québec et à Montréal) et les maires d'arrondissement (à Montréal), ce qui ajoute à la complexité du régime municipal. Les électeurs n'ont pas un vote, mais bien jusque'à quatre choix à faire pour assurer leur représentativité.

3.6 La question des districts électoraux

En règle générale, l'élection des membres du conseil municipal se fait sur la base de districts électoraux représentés par un seul conseiller. À cet égard, au Québec, les municipalités de plus de 20 000 habitants sont responsables de la division de leur territoire en districts électoraux. La carte des districts doit être révisée, au besoin, tous les quatre ans. Le poids démographique, les caractéristiques socio-économiques, la superficie, la distance, le sentiment d'appartenance de la population sont les principaux critères de découpage des districts. L'objectif d'un tel découpage est d'assurer tant la représentation effective des électeurs que le renforcement des liens entre les citoyens et l'élu (Site du DGEQ, 2009). Le contexte des fusions (en 2002) et des défusions (en 2006) municipales a cependant bouleversé l'application de ces règles générales au profit de solutions ad hoc qui donnent, à la fin du compte, la priorité aux découpages historiques sur l'équité de représentation.

Lors de la restructuration municipale de 2001, la délimitation des arrondissements et, subséquemment, des districts au sein de ces derniers n'a pas suivi les principes reconnus de la détermination des cartes électorales, mais a plutôt été faite dans le respect des divisions historiques du territoire (Latendresse, 2004; Collin et Robertson, 2005). Il résulte de ce choix une carte électorale où les arrondissements et les districts sont de

taille démographique tout à fait incomparable et du coup, on s'éloigne significativement de l'objectif de faire en sorte que le vote de chaque électeur soit d'un poids, sinon strictement équivalent, du moins comparable. En moyenne, au cours du mandat 2001-2005, un élu représente 17 299 électeurs potentiels, toutefois les extrêmes varient entre 6 344 et 29 390 personnes (voir tableau 5). De telles inégalités témoignent d'une surreprésentation des habitants des ex-banlieues dans les instances, puisque ceux-ci disposent de 55 % des postes au conseil de ville (40 élus sur 73) malgré qu'ils ne comptent que pour 45 % de la population.

La carte électorale montréalaise de 2001 apparaît particulièrement déficiente au regard de la norme québécoise. Ainsi, si on appliquait la norme actuelle dans la détermination des circonscriptions provinciales, soit un écart à la moyenne de plus ou moins 25 %, la taille des districts électoraux montréalais aurait dû s'étaler de 12 975 à 21 625 électeurs. Et, si on adoptait plutôt la norme retenue dans le projet de loi de réforme de la Loi électorale de plus ou moins 15 % d'électeurs, cet éventail serait restreint à 14 705 à 19 895.

L'amplitude des écarts a été quelque peu réduite pour l'élection de 2005, mais demeure malgré tout considérable. Ainsi, les 45 districts servant à l'élection des conseillers de ville (autres que les maires d'arrondissement) comprennent un nombre d'électeurs variant de 17 861 (Côte-des-Neiges) à 29 926 (Lachine), soit un écart de plus ou moins 25 % à la médiane (tableau 7). Cette mesure ne tient toutefois pas compte des cas exceptionnels des arrondissements de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et d'Outremont qui ne comptent, respectivement, que 12 442 et 15 766 électeurs inscrits. De fait, les écarts entre les arrondissements s'avèrent toujours hors norme (tableau 8), soit d'un à huit, entre l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Ces écarts sont encore plus considérables (d'un à dix) si l'on prend la population résidente, et non seulement la population électorale, comme critère de découpage des districts électoraux et des arrondissements. Cela s'explique par le fait que la population d'immigration récente qui n'a pas encore acquis la citoyenneté canadienne et partant, le droit de vote est, fortement concentré dans deux arrondissements : Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, ainsi que le district de Jeanne-Mance de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal (tableaux 7 et 8).

Tableau 7 - Population résidente en 2001 et population électorale (nombre d'électeurs inscrits) en 2005, par district, à l'élection de 2005. Ville de Montréal

Arrondissement	District	Population résidente 2001 ^a	Population électorale 2005 ^b	Proportion de la population électorale/la population résidente (%)
Ahuntsic-Cartierville	de Sault-du-Récollet	29 471	20 977	71
	de Saint-Sulpice	31 797	21 805	69
	d'Ahuntsic	30 544	21 663	71
	de Bordeaux-Cartierville	33 333	22 531	68
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	de Darlington	37 299	18 907	51
	de Côte-des-Neiges	29 372	17 861	61
	de Snowdon	32 633	19 366	59
	de Notre-Dame-de-Grâce	30 102	20 641	69
	de Loyola	34 573	22 510	65
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	de Tétreaultville	32 506	24 921	77
	de Maisonneuve—Longue-Pointe	31 722	23 599	74
	d'Hochelaga	32 867	23 511	72
	de Louis-Riel	30 788	23 347	76
Rosemont—La Petite-Patrie	de Saint-Édouard	34 682	24 671	71
	d'Étienne-Desmarceaux	32 262	24 111	75
	de Vieux Rosemont	32 534	25 179	77
	de Marie-Victorin	31 840	23 746	75
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	de Saint-Michel	38 319	22 908	60
	de François-Perrault	35 415	23 086	65
	de Villeray	35 738	24 166	68
	de Parc-Extension	36 013	20 410	57
L'île-Bizard—Sainte-Geneviève	<i>de Pierre-Fortier</i>	17 139 ^c	12 442 ^c	70
	<i>de Denis-Benjamin-Viger</i>			
	<i>de Jacques-Bizard</i>			
	<i>de Sainte-Geneviève</i>			
Outremont	<i>de Claude Ryan</i>	22 933 ^c	15 766 ^c	69
	<i>de Joseph-Beaubien</i>			
	<i>de Robert Bourassa</i>			
	<i>de Jeanne-Sauvé</i>			
Anjou	<i>Ouest</i>	38 015 ^c	29 855 ^c	79
	<i>Est</i>			
	<i>Centre</i>			
Lachine	<i>du Canal</i>	40 222 ^c	29 926 ^c	74
	<i>de J.-Émery-Provost</i>			
	<i>de Fort-Rolland</i>			

Montréal-Nord	de Marie-Clarac	42 178	28 938	69
	d'Ovide-Clermont	41 422	27 546	67
Pierrefonds—Roxboro	Est	33 284	24 136	73
	Ouest	26 854	20 574	77
Plateau-Mont-Royal	de Mile-End	31 910	22 321	70
	de Delorimier	33 735	24 418	72
	de Jeanne-Mance	35 719	22 917	64
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	de La Pointe-aux-Prairies	34 564	26 380	76
	de Pointe-aux-Trembles	33 408	24 925	75
	de Rivière des Prairies	34 485	25 132	73
Saint-Laurent	de Côte-de-Liesse	35 038	27 392	78
	de Norman-Mc Claren	42 820	28 545	67
Saint-Léonard	de Saint-Léonard-Est	29 664	21 553	73
	de Saint-Léonard-Ouest	39 940	27 620	69
Sud-Ouest	de Saint-Henri—Petite-Bourgogne—Pointe-Saint-Charles	36 823	26 338	72
	de Saint-PaulÉmard	30 242	22 207	73
Ville-Marie	de Peter-McGill	37 219	27 163	73
	de Sainte-Marie—Saint-Jacques	37 022	27 315	74
LaSalle	de Sault-Saint-Louis	33 208	25 840	78
	de Cecil-P.-Newman	40 775	27 468	67
Verdun	de Champlain—L'Île-des-Soeurs	30 387	23 488	77
	de Desmarchais-Crawford	30 177	22 908	76
		1 582 993	1 113 059	70

- a) Selon le rapport officiel du recensement des votes, scrutin du 6 novembre 2005. Me Jacqueline Leduc. Présidente d'élection, Ville de Montréal.
- b) « Les profils en bref des districts électoraux ont été réalisés à partir du découpage officiel adopté en juin 2005 par le Gouvernement du Québec pour les élections municipales de novembre 2005. Les données sont issues du recensement de la population de 2001 de Statistiques Canada », Site de la Ville de Montréal http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2076,2453845&_dad=portal&_schema=PORTAL1, devenu http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_dad=portal&_pageid=2076,2454638&_schema=PORTAL
- c) Exceptionnellement, ce chiffre correspond à celui de l'arrondissement, puisque dans ces cas les divisions électorales ne sont pas des districts au sein plein et ne servent qu'à l'élection de conseillers d'arrondissement.

Tableau 8 - Population résidente en 2001 et population électorale (nombre d'électeurs inscrits) en 2005, par arrondissement, à l'élection de 2005. Ville de Montréal

Arrondissement	Population résidente 2001 ^a	Population électorale 2005 ^b	Proportion de la population électorale/la population résidente (%)
Ahuntsic-Cartierville	125 145	86 976	70
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	163 979	99 285	61
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	127 883	95 378	75
Rosemont—La Petite-Patrie	131 318	97 707	74
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	145 485	90 570	62
L'île-Bizard—Sainte-Geneviève	17 139	12 442	70
Outremont	22 933	15 766	69
Anjou	38 015	29 855	79
Lachine	40 222	29 926	74
Montréal-Nord	83 600	56 484	68
Pierrefonds—Roxboro	60 138	44 710	74
Plateau-Mont-Royal	101 364	69 686	69
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	102 457	76 437	75
Saint-Laurent	77 858	55 937	72
Saint-Léonard	69 604	49 173	71
Sud-Ouest	67 065	48 545	72
Ville-Marie	74 241	54 478	73
LaSalle	73 983	53 308	72
Verdun	60 564	46 396	77
	1 582 993	1 113 059	70

- a) Selon le rapport officiel du recensement des votes, scrutin du 6 novembre 2005. Me Jacqueline Leduc. Présidente d'élection, Ville de Montréal.
- b) « Les profils en bref des districts électoraux ont été réalisés à partir du découpage officiel adopté en juin 2005 par le Gouvernement du Québec pour les élections municipales de novembre 2005. Les données sont issues du recensement de la population de 2001 de Statistiques Canada », Site de la Ville de Montréal http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2076.2453845&_dad=portal&_schema=PORTAL . Devenu http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_dad=portal&_pageid=2076.2454638&_schema=PORTAL

4 LA SITUATION MONTRÉALAISE : LES LEÇONS DE L'ÉLECTION 2005

Le scrutin de 2005 traduit la création d'une nouvelle « nouvelle Ville de Montréal », reposant encore une fois la question de l'impact du mode de scrutin sur la destinée politique de la Ville, d'autant que l'opération s'accompagne d'un nouveau découpage géographique (arrondissements et districts électoraux), d'une redistribution des postes électifs à pourvoir et de l'introduction d'une troisième catégorie de conseillers : les maires d'arrondissement. En particulier, sous l'effet conjugué des défusions et du modèle organisationnel implanté à la fin de 2004, le cadre électoral de la Ville de Montréal a été révisé en profondeur et les électeurs montréalais ont dû se familiariser avec de nouvelles règles électorales. Par ailleurs, le portrait partisan s'est modifié sous l'effet de l'augmentation du nombre de partis politiques majeurs et de l'apparition d'un nouveau type de partis politiques.

4.1 Le nouveau cadre électoral ou pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué

Le 25 janvier 2005, la Ville de Montréal a proposé un nouveau cadre électoral en vue des élections du mois de novembre suivant. Cette réforme « prévoit qu'après les élections, le conseil d'arrondissement [soit] composé non plus de trois conseillers et d'un maire d'arrondissement, mais bien d'un maire, élu au suffrage universel, et de six conseillers élus par districts. Parmi ceux-ci, on compterait trois conseillers de ville, et trois conseillers d'arrondissement [...] » (Gagnon, 2005).

Cette proposition n'a pas été retenue telle quelle, mais ses grandes lignes se retrouvent dans le nouveau cadre électoral mis en place pour l'élection du 6 novembre 2005. Plus précisément, le décret 645-2005 prévoit que dans les 19 arrondissements et les 57 districts électoraux établis sur le territoire, les 105 postes électifs suivants seront à combler :

- Maire de la ville
- 19 maires d'arrondissement, qui sont par ailleurs conseillers de la ville
- 45 conseillers de la ville
- 40 conseillers d'arrondissement (tableau 9).

Tableau 9 - Nombre de postes électifs pour le cadre électoral 2005

Postes électifs	Maire	Maires d'arrondissement	Conseillers de ville	Conseillers d'arrondissement	Total
Nombre de postes à pourvoir	1	19	45	40	105

De plus, ce décret prévoit qu'à l'issue de cette élection :

- Le conseil municipal se composera du maire de la ville et des 64 conseillers de la ville, dont 19 maires d'arrondissement.
- Chacun des 19 conseils d'arrondissement comptera un minimum de 5 membres, soit le maire d'arrondissement, le ou les conseillers de la ville et, selon le cas, les conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement.

En conséquence, cinq types ou variétés de cadres électoraux ont été définis, qui s'appliquent à des groupes d'arrondissements. Selon son lieu de résidence, l'électeur montréalais est donc appelé à voter entre trois et cinq fois (tableau 10).

Bref, le nombre d'élus à la Ville de Montréal est le même en 2005 qu'en 2001¹⁹. Cependant, les catégories d'élus et la distribution entre les catégories ont été modifiées. L'analyse des résultats de l'élection doit donc cette fois tenir compte de trois échelles de représentation (la ville en son ensemble pour le poste de maire; les arrondissements pour les postes de maires d'arrondissement; les districts pour les postes de conseillers de ville et de conseillers d'arrondissement) tout en distinguant ces deux types de candidatures pour tenir compte, comme pour l'élection de 2001, des logiques politiques territoriales qui leur sont propres²⁰.

¹⁹ Le cadre électoral de novembre 2009 est resté le même à l'exception de l'arrondissement Ville-Marie (le centre-ville), où les postes de conseillers ont été redéfinis et celui de maire d'arrondissement aboli – cette fonction étant désormais exercée par le maire de la Ville. Le nombre d'élus est maintenant de 103.

²⁰ Les premiers forment le Conseil municipal pendant que les seconds ne sont présents qu'à l'échelle de l'arrondissement. Pour compliquer encore un peu plus le portrait, ajoutons que seulement une partie des conseillers de ville se retrouvent au conseil d'agglomération, une instance qui a la haute main sur près de 60 % du budget.

Tableau 10 - Synthèse du cadre électoral à l'élection de 2005

Dans les arrondissements de	Chaque électeur vote
Ahuntsic—Cartierville Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce Mercier—Hochelaga-Maisonneuve Rosemont—La Petite-Patrie Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	Trois fois, soit pour <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le maire de la ville ▪ Le maire de l'arrondissement ▪ Le conseiller de ville de son district
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève Outremont	Trois fois, soit pour <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le maire de la ville ▪ Le maire de l'arrondissement ▪ Le conseiller d'arrondissement de son district
Anjou Lachine	Quatre fois, soit pour <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le maire de la ville ▪ Le maire de l'arrondissement ▪ Le conseiller de ville de son arrondissement ▪ Le conseiller d'arrondissement de son district
Montréal-Nord Pierrefonds—Roxboro Plateau-Mont-Royal Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles Saint-Laurent Saint-Léonard Sud-Ouest Ville-Marie	Quatre fois, soit pour <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le maire de la ville ▪ Le maire de l'arrondissement ▪ Le conseiller de ville de son district ▪ Le conseiller d'arrondissement de son district
LaSalle Verdun	Cinq fois, soit pour <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le maire de la ville ▪ Le maire de l'arrondissement ▪ Le conseiller de ville de son district ▪ Le conseiller d'arrondissement au poste no 1 de son district ▪ Le conseiller d'arrondissement au poste no 2 de son district

Source : Ville de Montréal, *Manuel du candidat*, août 2005, p. 7

4.2 L'élection à la mairie

Le nombre de candidats au poste de maire s'est considérablement réduit, comparativement à l'élection de 2001, passant de douze à quatre. Un seul nouveau candidat était sur les rangs – le chef du parti Projet Montréal (désormais PM) – les trois autres s'étant déjà affrontés en 2001 (tableau 11). Cette absence de candidats indépendants se retrouve, en fait, dans les quatre catégories de candidatures (nous y reviendrons).

Cette fois, l'un des candidats a remporté une majorité absolue des votes exprimés et son avantage sur le candidat suivant est plus décisif, soit plus de dix-sept points de pourcentage. Cependant, le taux de participation électorale est exceptionnellement faible, glissant sous la barre des 35 %.

Tableau 11 - Résultats des élections à la mairie, Ville de Montréal, élection du 6 novembre 2005

Candidats	Étiquette politique	Nombre de votes reçus	%
Gérald Tremblay	Équipe Tremblay-Union des citoyens et citoyennes de Montréal	202 302	53,7
Pierre Bourque	Équipe Bourque-Vision Montréal	136 777	36,3
Richard Bergeron	Projet Montréal	32 126	8,5
Michel Bédard	Parti Éléphant blanc de Montréal	5 329	1,4
Taux de participation			34,95

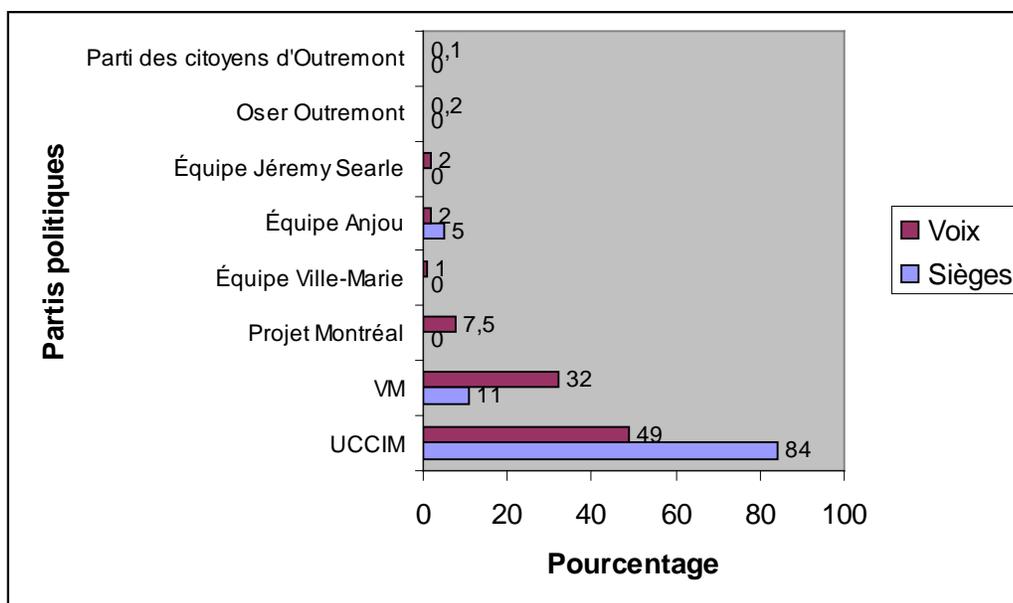
Source : Me Jacqueline Leduc, Présidente d'élection, Ville de Montréal, *Résultat officiel du recensement des votes*, 9 novembre 2005

4.3 Le poste de maire d'arrondissement

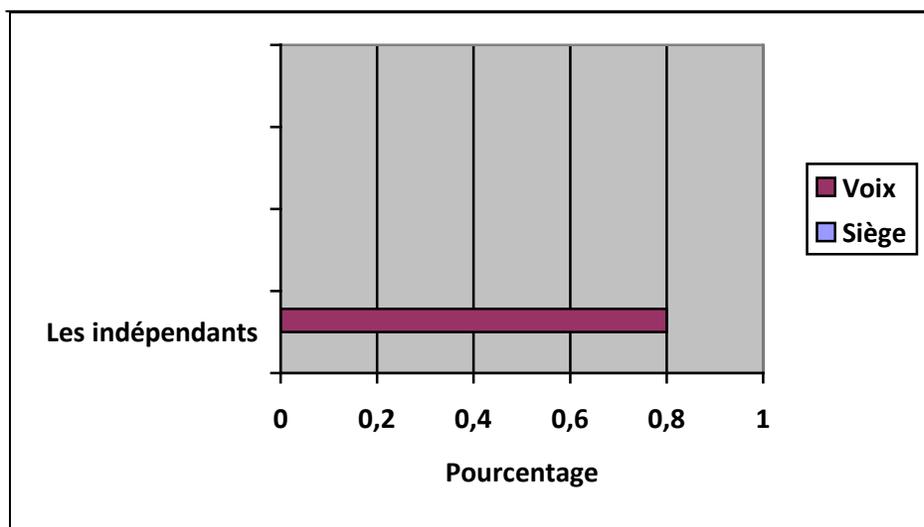
Les distorsions caractéristiques du mode de scrutin majoritaire sont cette fois manifestes pour toutes les catégories de conseillers. Ainsi, l'UCCIM a remporté 84 % (soit 16 sur 19) des mairies d'arrondissement avec à peine 49 % des voix (voir Annexe 3). VM n'a pu faire mieux que 11 % des mairies malgré son score de 32,3 % des voix. De même, les 7,5 % des voix recueillies par PM ne lui procurent aucun siège de ce type.

Par contre, une formation politique « régionale », Équipe Anjou, qui n'a présenté des candidats que dans un seul arrondissement, a fait élire son chef à la mairie de l'arrondissement. L'importance stratégique du découpage des territoires électoraux (arrondissements et districts) ressort ici avec évidence puisque la taille modeste de cet arrondissement (équivalente en pratique à la taille d'un district dans la plupart des arrondissements – plus exactement dans quinze des dix-neuf arrondissements) est certainement l'un des facteurs qui ont rendu cette victoire possible. Ainsi, par exemple, une percée comparable de l'Équipe J. Searle aurait supposé que ce parti d'arrondissement recueille au moins trois fois plus de voix.

Seuls les deux principaux partis en lice (UCCIM et VM) ont présenté des candidats aux dix-neuf (19) mairies d'arrondissement. Projet Montréal n'a brigué qu'une dizaine de mairies. Par contre, phénomène nouveau, des partis politiques se sont structurés à l'échelle de l'arrondissement dans Anjou, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Outremont et Ville-Marie. Les élections de 2005 auront donc été marquées par les candidatures partisans au détriment de la présence de candidatures indépendantes. Ainsi, à l'échelle des mairies d'arrondissement, il n'y a eu que trois « indépendants », qui auront recueilli à peine 0,8 % des voix. Quant aux candidats des partis d'arrondissement, ils ont globalement reçu 5 % du vote (et obtenu le même pourcentage de sièges).



Graphique 8 - Répartition des sièges en pourcentage en fonction du nombre de voix obtenues par parti politique au poste de maire d'arrondissement aux élections municipales du 6 novembre 2005 à Montréal

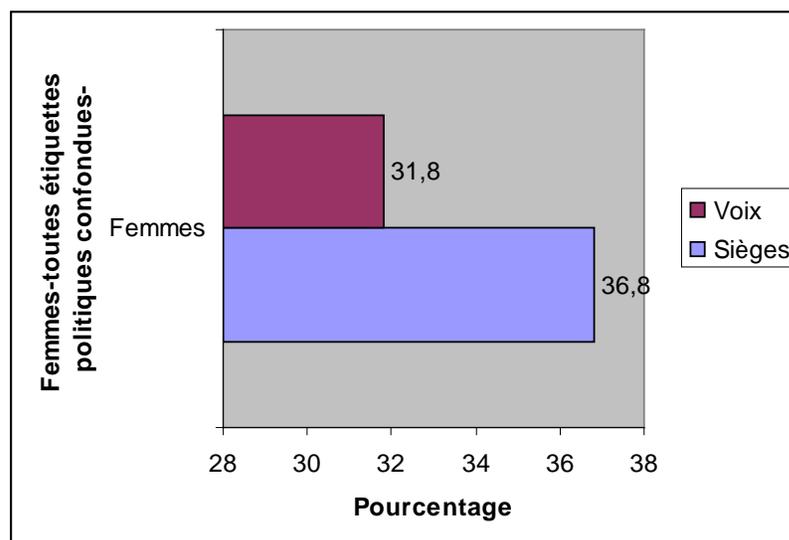


Graphique 9 - Répartition des sièges en pourcentage en fonction du nombre de voix obtenues par les indépendants au poste de maire d'arrondissement aux élections municipales du 6 novembre 2005 à Montréal

Tableau 12 - Partis politiques à Montréal, à l'élection de 2005

Nom du parti	Date de création	Président(e) du parti
À l'échelle de la Ville		
Équipe Bourque (VM)	19 avril 1994	Pierre Bourque
Équipe Tremblay (UCCIM)	30 septembre 2001	Gérald Tremblay
PEBM	7 août 1989	Michel Bédard
Projet Montréal	28 mai 2004	Richard Bergeron
À l'échelle d'un arrondissement		
Équipe Anjou	18 juillet 2005	Luis Miranda
Équipe Ville-Marie	31 mai 2005	Louise O'Sullivan-Boyne
Équipe Jérémy Searle—Parti de l'arrondissement	2 février 2005	Jérémy Searle
Oser Outremont	22 septembre 2005	Christine Hernandez

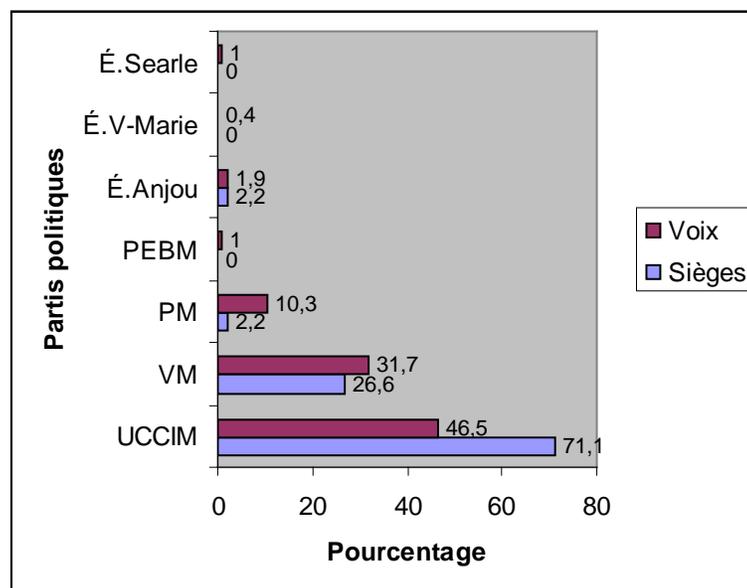
Comme ce fut le cas à l'élection de 2001, la performance des candidates au chapitre des sièges remportés est supérieure aux 31,8 % des voix recueillies (graphique 10). On compte, en effet, sept mairesses d'arrondissement (ou 36,8 % du total), et ce, malgré le fait qu'il n'y avait pas de candidate en lice dans quatre des dix-neuf arrondissements. Ce résultat tient probablement aux faibles taux de participation constatés dans certains des arrondissements remportés, alors que les candidatures féminines se distribuent dans toutes les catégories de taille d'arrondissements.



Graphique 10 - Répartition des sièges en pourcentage en fonction du nombre de voix obtenues par les femmes - toutes étiquettes politiques confondues - au poste de maire d'arrondissement aux élections municipales du 6 novembre 2005 à Montréal

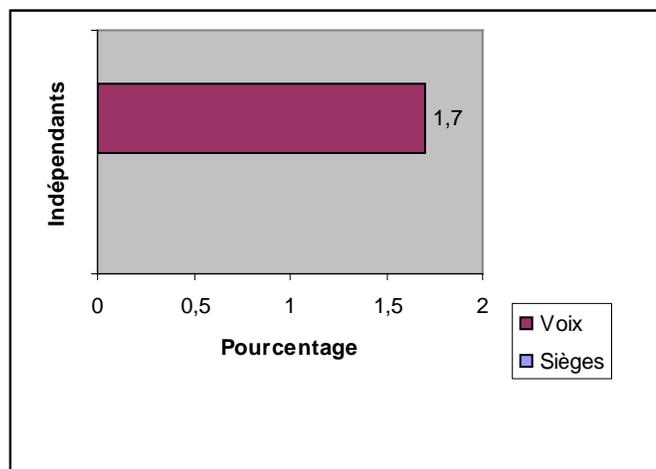
4.4 Le poste de conseiller de ville

Pour l'essentiel, les constatations faites pour les résultats aux mairies d'arrondissement s'appliquent aux résultats des élections aux postes de conseillers de ville²¹. Le parti majoritaire a profité d'une prime au gagnant, quoique de façon moins marquée (71 % des sièges avec seulement 47 % des votes). VM fait relativement meilleure figure, sa part des sièges remportés étant nettement plus proche de sa part des voix recueillies (graphique 11). C'est donc le tiers parti – Projet Montréal – qui se révèle la principale victime du mode de scrutin majoritaire, avec un seul candidat élu malgré ses appuis d'un peu plus de 10 % dans l'électorat, et aussi avec son absence de la compétition dans sept des 45 districts. À cette échelle, les petits partis d'arrondissement ne reçoivent plus l'adhésion que de 3,5 % de l'électorat, comparativement à 1,7 % pour les indépendants (graphique 12). Quant aux candidates, leur poids quant au nombre d'élues est de nouveau supérieur à leur part des votes (graphique 13). C'est cependant la faiblesse de cette part du vote pour les candidates qui est remarquable (à peine 27 %) alors même que l'on trouve au moins une candidature féminine dans 40 des 45 districts.

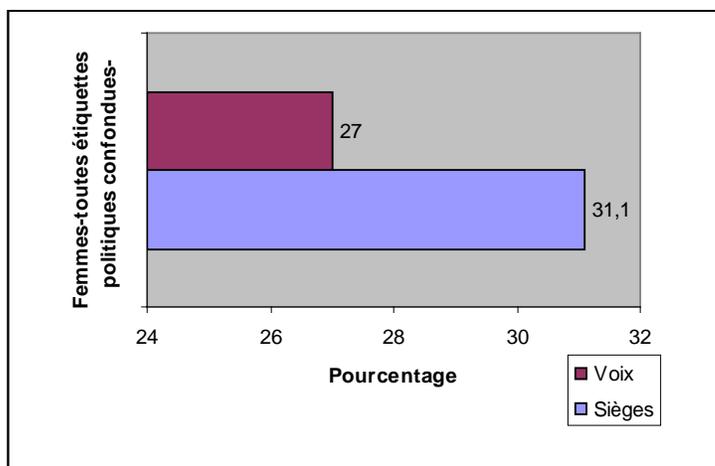


Graphique 11 - Répartition des sièges en fonction du nombre de voix obtenues par parti politique au poste de conseiller de ville aux élections municipales du 6 novembre 2005 à Montréal

²¹ Rappelons ici que les maires et mairesses d'arrondissements sont aussi considérés comme des « conseillers de ville ».



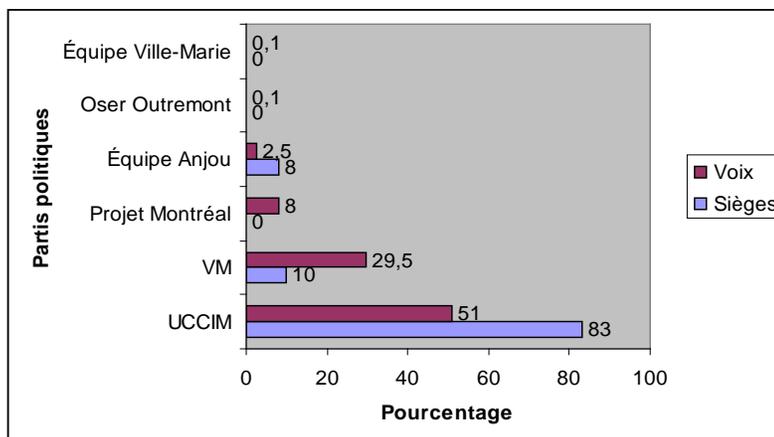
Graphique 12 - Répartition des sièges en fonction du nombre de voix obtenues par les indépendants au poste de conseiller de ville aux élections municipales du 6 novembre 2005 à Montréal



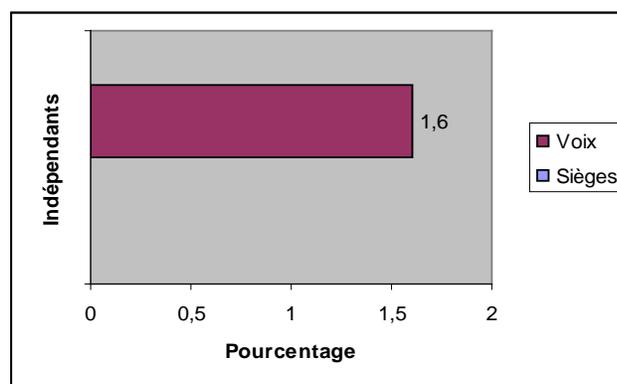
Graphique 13 - Répartition des sièges en pourcentage en fonction du nombre de voix obtenues par les femmes – toutes étiquettes politiques confondues - au poste de maire d'arrondissement aux élections municipales du 6 novembre 2005 à Montréal

4.5 Le poste de conseiller d'arrondissement

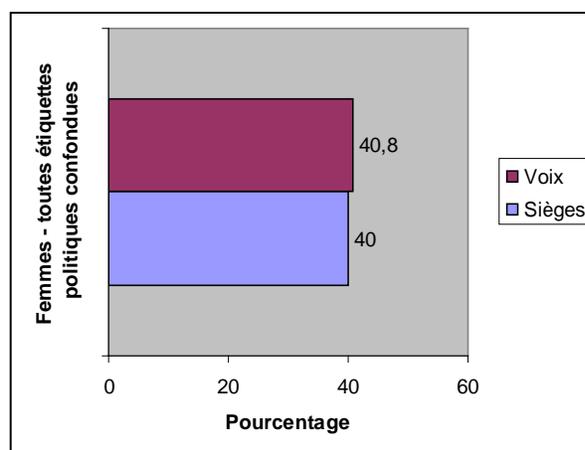
Les résultats de l'élection aux postes de conseillers d'arrondissement présentent quelques singularités (graphiques 14 à 16). Il y a, d'une part, la percée notable d'une formation politique régionale – L'Équipe Anjou – qui remporte 7,5 % des sièges avec seulement 2,6 % des voix. D'autre part, c'est à cette échelle que les candidates obtiennent la meilleure performance, aussi bien en pourcentage des sièges obtenus (40,0 %) que des voix obtenues (40,8 %). Quant aux trois principales formations politiques, leurs performances sont semblables à celles constatées à l'échelle des mairies d'arrondissement – que ce soit en termes de voix ou de sièges obtenus.



Graphique 14 - Répartition des sièges en pourcentage en fonction du nombre de voix obtenues par parti politique au poste de conseiller d'arrondissement aux élections municipales du 6 novembre 2005 à Montréal



Graphique 15 - Répartition des sièges en pourcentage en fonction du nombre de voix obtenues par les indépendants au poste de conseiller d'arrondissement aux élections municipales du 6 novembre 2005 à Montréal



Graphique 16 - Répartition des sièges en pourcentage en fonction du nombre de voix obtenues par les femmes – toutes étiquettes politiques confondues - au poste de conseiller d'arrondissement aux élections municipales du 6 novembre 2005 à Montréal

4.6 L'indice de disproportionnalité

Bref, après l'intermède relatif de 2001, l'élection de novembre 2005 renoue avec la forte disproportionnalité entre les votes et les sièges obtenus par les divers partis politiques, une caractéristique de la scène électorale montréalaise. En effet, dans une analyse publiée au début des années 2000 par le collectif FOCUS-Montréal, Paul Cliche²² observe que les huit élections à la Ville de Montréal de 1970 à 1998 présentent un indice de disproportionnalité particulièrement élevé de 28,4. L'indice de disproportionnalité est une mesure du « degré global d'écart entre la proportion de votes obtenus par l'ensemble des partis en lice à une élection donnée et la proportion de sièges parlementaires qu'ils se sont vu (ou non) attribuer » (Cliche, n.d. : 24).

À l'élection de novembre 2001 aux postes de conseillers de ville, l'indice de disproportionnalité dans les résultats obtenus par les trois partis politiques en lice a été de seulement 2,7 (cet indice serait porté à 5,1 si on considérait l'ensemble des candidats indépendants comme une quatrième formation politique). Bref, tel que déjà souligné, à l'élection de novembre 2001, le scrutin majoritaire uninominal n'aura pas engendré « d'inéquité démocratique »²³.

À l'élection de novembre 2005, l'indice de disproportionnalité à l'échelle des 19 mairies d'arrondissement a été de 32,4 si l'on considère les trois principaux partis politiques en lice, et de 35,9 si l'on prend aussi en compte les résultats obtenus par les partis politiques d'arrondissement et les indépendants; on revient ainsi au niveau de disproportionnalité atteints avec les élections de la période 1986 à 1998. À l'échelle des élections aux 45 postes de conseillers de ville, l'indice a néanmoins été moins prononcé, soit, respectivement, de 18,9 et de 21,1²⁴.

4.7 La participation électorale

L'analyse du taux de participation dans les grandes villes du Québec (de 100 000 personnes et plus) fait ressortir la particularité de la région de Montréal, avec des taux de participation désastreux de 38 % à Longueuil, de 35 % à Montréal et de 31 % à Laval (tableau 13).

²² Paul Cliche (n.d.) « Les élections municipales à Montréal depuis 1970 : 30 ans d'inéquité démocratique engendrée par le scrutin majoritaire », dans FOCUS-Montréal (dir.), Pas d'alternance sans alternative... Le scrutin proportionnel à Montréal. Montréal : Chez l'Auteur, p. 15-33.

²³ Encore que les résultats de l'élection à l'échelle des postes de conseillers d'arrondissement se sont soldés par un indice de disproportionnalité de 27,5 entre les deux partis en lice – une performance équivalente à celle observée dans l'ensemble des élections municipales générales depuis 1970. Il importe cependant de rappeler que ces résultats n'ont qu'un intérêt relatif dans la mesure où les conseillers d'arrondissement ne sont élus que dans certains arrondissements, tous issus des anciennes villes de banlieue.

²⁴ Quant aux élections aux postes de conseillers d'arrondissement, on observe un indice de disproportionnalité de 29,3 entre les trois principaux partis en lice et 32,7 lorsque l'on tient aussi compte des autres candidats.

À Montréal, aucun district (ou arrondissement) n'a atteint la barre des 50 % (voir tableaux 14 et 15) et, malgré d'aussi faibles taux de participation, les écarts entre les districts demeurent aussi importants : du simple au double entre les 24 % du district Peter-McGill de l'arrondissement Ville-Marie et les 47 % des petits arrondissements d'Anjou et d'Outremont.

Tableau 13 - Le taux de participation dans les villes de plus de 100 000 habitants lors des élections générales du 6 novembre 2005

Villes	Population	Population électorale	Postes de conseillers	Taux de participation (votes valides)
Montréal	1 582 993	1 113 059	104	35%
Québec	523 629	383 493	37	51%
Longueuil	325 837	170 811	26	38%
Laval	359 707	267 413	21	31%
Gatineau	238 981	172 459	17	48%
Saguenay	147 197	113 051	19	57%
Sherbrooke	145 224	108 273	23	45%
Lévis	126 396	99 041	15	48%
Trois-Rivières	125 086	99 094	16	50%

Source : Tableau réalisé à partir des résultats électoraux publiés sur le site Internet du MAMR, 16 novembre 2005 (http://www.mamrot.gouv.qc.ca/democratie/resu_elec_2005/demo_resu_sele.asp?moment=resultat) et du Répertoire des municipalités pour la Population (http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire_mun/repertoire/repertoai.asp), sauf ville de Longueuil dont les données sont tirées du site Internet de la ville (www.longueuil.ca/vw/asp/gabarits/Gabarit.asp?ID_CATEGORIE=20&ID_MESSAGE=30&CAT_RAC=12).

Tableau 14 - Nombre d'électeurs inscrits, nombre de votes valides et taux de participation au poste de maire d'arrondissement, par arrondissement, à l'élection de 2005. Ville de Montréal

Arrondissement	Nombre d'électeurs inscrits	Nombre de votes exprimés	% participation
Ahuntsic-Cartierville	86 976	35 242	41
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	99 285	31 994	32
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	95 378	33 026	35
Rosemont—La Petite-Patrie	97 707	34 986	36
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	90 570	31 153	34
L'île-Bizard—Sainte-Geneviève	12 442	5 472	44
Outremont	15 766	7 346	47
Anjou	29 855	14 069	47
Lachine	29 926	11 172	37
Montréal-Nord	56 484	17 323	31
Pierrefonds—Roxboro	44 710	12 416	28
Plateau-Mont-Royal	69 686	22 780	33

Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	76 437	29 832	39
Saint-Laurent	55 937	17 196	31
Saint-Léonard	49 173	18 848	38
Sud-Ouest	48 545	15 833	33
Ville-Marie	54 478	15 534	28
LaSalle	53 308	19 601	37
Verdun	46 396	15 287	33

Source : Me Jacqueline Leduc, Présidente d'élection, Ville de Montréal, *Résultat officiel du recensement des votes*, 9 novembre 2005

Tableau 15 - Nombre d'électeurs inscrits, nombre de votes valides et taux de participation au poste de conseiller de ville, par district, à l'élection de 2005.
Ville de Montréal

Arrondissement	District	Nombre d'électeurs inscrits	Nombre de votes exprimés	% participation
Ahuntsic-Cartierville	de Sault-du-Récollet	20 977	9 136	44
	de Saint-Sulpice	21 805	8 192	38
	d'Ahuntsic	21 663	9 197	42
	de Bordeaux-Cartierville	22 531	8 717	39
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	de Darlington	18 907	5 989	32
	de Côte-des-Neiges	17 861	5 499	31
	de Snowdon	19 366	6 107	32
	de Notre-Dame-de-Grâce	20 641	7 021	34
	de Loyola	22 510	7 378	33
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	de Tétreaultville	24 921	9 724	39
	de Maisonneuve—Longue-Pointe	23 599	8 077	34
	d'Hochelaga	23 511	6 517	28
	de Louis-Riel	23 347	8 778	38
Rosemont—La Petite-Patrie	de Saint-Édouard	24 671	8 343	34
	d'Étienne-Desmarceaux	24 111	8 778	36
	de Vieux Rosemont	25 179	8 494	34
	de Marie-Victorin	23 746	9 371	39
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	de Saint-Michel	22 908	7 015	31
	de François-Perrault	23 086	7 980	35
	de Villeray	24 166	8 740	36
	de Parc-Extension	20 410	7 418	36
L'île-Bizard—Sainte-Geneviève	de Pierre-Fortier	12 442	5 472	44
	de Denis-Benjamin-Viger			

	de Jacques-Bizard			
	de Sainte-Geneviève			
Outremont	de Claude Ryan	15 766	7 346	47
	de Joseph-Beaubien			
	de Robert Bourassa			
	de Jeanne-Sauvé			
Anjou	Ouest	29 855	14 069	47
	Est			
	Centre			
Lachine	du Canal	29 926	11 172	37
	de J.-Émery-Provost			
	de Fort-Rolland			
Montréal-Nord	de Marie-Clarac	28 938	9 257	32
	d'Ovide-Clermont	27 546	8 066	29
Pierrefonds— Roxboro	Est	24 136	6 945	29
	Ouest	20 574	5 471	27
Plateau-Mont- Royal	de Mile-End	22 321	7 246	32
	de Delorimier	24 418	8 664	35
	de Jeanne-Mance	22 917	6 870	30
Rivière-des- Prairies— Pointe-aux- Trembles	de La Pointe-aux-Prairies	26 380	9 898	38
	de Pointe-aux-Trembles	24 925	9 436	38
	de Rivière des Prairies	25 132	10 498	42
Saint-Laurent	de Côte-de-Liesse	27 392	7 833	29
	de Norman-Mc Claren	28 545	9 363	33
Saint-Léonard	de Saint-Léonard-Est	21 553	8 194	38
	de Saint-Léonard-Ouest	27 620	10 654	39
Sud-Ouest	de Saint-Henri— Petite-Bourgogne— Pointe-Saint-Charles	26 338	7 830	30
	de Saint-Paul—Émard	22 207	8 003	36
Ville-Marie	de Peter-McGill	27 163	6 467	24
	de Sainte-Marie—Saint-Jacques	27 315	8 968	33
LaSalle	de Sault-Saint-Louis	25 840	9 918	38
	de Cecil-P.-Newman	27 468	9 683	35
Verdun	de Champlain—L'Île-des-Soeurs	23 488	7 745	33
	de Desmarchais-Crawford	22 908	7 539	33

Source : Me Jacqueline Leduc, Présidente d'élection, Ville de Montréal, *Résultat officiel du recensement des votes*, 9 novembre 2005

Une piste de réflexion : le vote transférable unique?

Ce déficit manifeste de la participation électorale à Montréal ne peut être attribué strictement (surtout pas uniquement) au mode de scrutin. Il en va également ainsi des questions de la représentation équitable des femmes et de celle des communautés ethnoculturelles, qui sont examinées dans deux autres documents de cette série²⁵. La réforme du mode de scrutin pourrait toutefois être utile à une meilleure performance du cadre électoral montréalais sur l'un ou sur plusieurs de ces aspects, ainsi qu'il a été mis en évidence dans plusieurs études (voir, entre autres, MacIvor 1999). Mais surtout, cette réforme semble incontournable au regard du déséquilibre manifeste entre les votes et les sièges.

À Montréal, la réflexion et la discussion sur cette question sont cependant rendues difficiles par la complexité de l'organisation politique mise en place au terme des réformes institutionnelles de la période 2000-2005. Par exemple, il paraît difficile, voire improbable d'implanter un mode proportionnel (pur ou mixte) sans revoir sérieusement la carte des arrondissements. Aussi, il faudra tenir compte du fait que, d'une part, le cadre électoral de la Ville de Montréal a déjà subi deux réformes successives en 2001 et en 2005, d'autre part, sans ajouter de nouveau à la complexité du système, il faudra certainement apporter de nouveaux ajustements qui rendent possibles les changements au mode de scrutin.

Cela dit, parmi la multitude des formes de scrutin proportionnel ou mixte, il nous semble que celle du vote unique transférable (VUT) devrait être plus particulièrement mise à l'étude. Après en avoir décrit succinctement les grands paramètres, nous examinerons deux expériences –l'Écosse (et la Ville de Glasgow) et l'Irlande (et la Ville de Dublin) – pouvant servir de modèles pour l'implantation du VUT à Montréal.

« Le vote unique transférable ou système de Hare est le plus ancien des systèmes proportionnels » (Martin, 2002 : 655). On attribue la conception de ce mode de scrutin à l'Anglais Thomas Hare et au Danois Carl Andrea au milieu du 19e siècle²⁶. Son fonctionnement repose sur des circonscriptions dans lesquelles il y a plusieurs sièges à pourvoir et où « les électeurs doivent classer sur leur bulletin les candidats par ordre de préférence » (Martin, 2002 : 655). En établissant des circonscriptions plurinominales dont la superficie est restreinte, on réussit à maintenir un lien géographique entre l'électeur et son représentant (Site de ACE, 2009).

²⁵ Voir Bherer et Collin 2009a et Collin et Bherer 2009.

²⁶ Voir le site Internet de Administration and Cost of Elections (ACE) : <http://aceproject.org/>.

L'une des caractéristiques propres du vote unique transférable est le fait que les électeurs peuvent exprimer leurs préférences autant parmi les candidats d'un même parti que parmi les candidats de partis différents, et même pour des candidats indépendants. De cette façon, plutôt que de favoriser les listes partisans pré-établies, le VUT favorise les candidatures individuelles, voire les candidats indépendants. Ainsi, ce mode de scrutin permet de réduire considérablement l'influence que peuvent exercer les partis dans le choix des candidats, comme c'est le cas avec les scrutins proportionnels de liste. Toutefois, cette caractéristique peut entraîner une fragmentation des partis puisque les candidats d'une même allégeance sont en concurrence entre eux (Site de ACE, 2009). Pour compenser cet effet, les partis ont néanmoins la possibilité d'adopter des stratégies. C'est le cas notamment lorsqu'ils déterminent le nombre de candidats qui sont nommés dans chaque circonscription, mais aussi lorsqu'ils émettent des consignes de vote aux électeurs, par exemple, en créant des alliances avec d'autres partis ou en répartissant les candidatures sur le territoire (Lemieux, 1997). Ces stratégies ont toutefois une portée limitée.

Une autre particularité du vote unique transférable réside dans sa méthode de répartition des sièges. Lors du dépouillement, la première étape consiste à compter le nombre de bulletins de vote valides. C'est à partir de ce nombre qu'est établi le quotient électoral²⁷. Ce dernier correspond au nombre minimal de voix qu'un candidat doit obtenir pour être élu. Lors du premier décompte, les candidats dont le nombre de premières préférences est égal ou supérieur au quotient électoral sont automatiquement élus. Par contre, s'ils le sont avec un nombre de voix supérieur au quotient, les voix excédantes sont transférées proportionnellement, lors du tour suivant, à la prochaine préférence encore valide qui figure sur tous les bulletins du candidat qui vient d'être élu²⁸. La même méthode se répète à chaque décompte, et ce, jusqu'à ce que tous les sièges à pourvoir soient attribués. Dans le cas où aucun candidat ne recueille le nombre de voix nécessaires pour être élu, celui qui en recueille le moins est éliminé. Par contre, le bulletin de vote n'est pas rejeté pour autant, puisque les voix qui lui étaient destinées sont transférées à la préférence suivante. L'objectif de ce transfert, qui est typique du VUT, est de faire en sorte qu'à chaque décompte, la préférence de chaque bulletin de vote soit prise en compte. Dans ce cas, on dit alors qu'aucun vote n'est « perdu »²⁹.

²⁷ On utilise généralement le quotient de Droop que l'on obtient à l'aide de la formule suivante : $(N/(S+1))+1$, où N correspond au nombre de bulletins de vote valides et S au nombre de sièges à pourvoir.

²⁸ Il existe plusieurs méthodes pour effectuer le transfert des secondes préférences. Chacune d'elles comporte leurs avantages et leurs inconvénients et elles peuvent donner lieu à des résultats différents.

²⁹ Commission sur la démocratie législative du Nouveau-Brunswick, fiche d'information #8, <http://www.gnb.ca/0100/Doc/fact8single-f.pdf>.

L'utilisation du vote transférable unique est peu répandue. Seules l'Irlande et Malte l'utilisent pour les élections parlementaires nationales et pour les élections locales. En Australie, on s'en sert pour l'élection des sénateurs fédéraux ainsi que pour le renouvellement de la Chambre de l'assemblée en Tasmanie et de l'Assemblée législative du territoire de la capitale australienne (Site ACE, 2009). En Nouvelle-Zélande³⁰, depuis 2001, la loi électorale³¹ autorise les gouvernements régionaux et locaux à choisir entre le VUT et le scrutin majoritaire. Les premières élections locales à se dérouler selon un mode de scrutin VUT ont eu lieu en 2004. Aux élections du 13 octobre 2007, huit conseils de ville et/ou de district ont utilisé le VUT, les autres ont tous utilisé le scrutin majoritaire.

En Écosse³², les premières élections municipales à se dérouler selon le scrutin à vote unique transférable ont eu lieu simultanément, le 3 mai 2007, au sein des 32 gouvernements locaux (conseils). Auparavant, les élections se déroulaient selon le mode de scrutin majoritaire. Dans chaque circonscription, de trois à quatre postes de conseillers sont à pourvoir, pour un total de 1222 postes. Par la suite, les nouveaux conseillers élisent un des leurs qui assurera la présidence du conseil. Lors des élections de 2007, aucun poste à pourvoir ne l'a été par acclamation. On peut penser que le VUT y est pour quelque chose, notamment parce les candidats d'un même parti sont en compétition entre eux. À la fermeture des bureaux de scrutin, les bulletins de vote ont été compilés sans grandes difficultés à l'aide d'appareils électroniques. Cela vient atténuer l'argument voulant que la méthode de dépouillement sophistiquée qui est propre au VUT rende le dénombrement des bulletins plus lent et plus compliqué. Par ailleurs, une comparaison entre les résultats des élections de 2003 et de 2007 (tableau 16) nous indique que ces derniers sont plus proportionnels. L'indice de disproportion³³ s'est amoindri en passant de 12,10 à 5,09. Ces résultats confirment l'idée selon laquelle le VUT donne des résultats qui sont plus proportionnels que ceux obtenus avec le scrutin majoritaire. Toutefois, l'expérience écossaise nous démontre que l'utilisation de ce mode de scrutin entraîne des conséquences négatives. C'est le cas, par exemple, de l'augmentation importante du nombre de bulletins de vote rejetés, qui est passé de 0,64 % de tous les bulletins exprimés en 2003 à 1,83 % en 2007.

³⁰ Voir le site de Elections New Zealand à <http://www.elections.org.nz/>.

³¹ Local Electoral Act 2001.

³² Les informations sur les élections locales en Écosse sont tirées du document suivant : *The Electoral Commission, Scottish elections 2007: Electoral administration issues arising from the Scottish Parliamentary and local government elections 3 May 2007.*

³³ Calculé selon l'indice de Gallagher : racine carrée de la somme des carrés de la différence entre le % de votes et le % de sièges.

Tableau 16 - Résultats des votes et des sièges obtenus par les partis lors des élections locales de 2003 et 2007. Écosse

	2003			2007			2003-2007
	% votes (%)	% sièges (%)	+/-	% votes (%)	% sièges (%)	+/-	+/-
Conservateurs	15.2	10.1	-5.1	15.6	11.7	-3.9	+1.2
Labour	32.9	41.7	+8.8	28.1	28.5	+0.4	-8.4
Lib. Dem.	14.6	14.3	-0.3	12.7	13.6	+0.9	+1.2
SNP	24.3	14.8	-9.5	27.9	29.7	+1.8	+11.3
Indépendants	9.5	18.9	+9.4	10.9	15.3	+4.4	-5.0
Autres	3.6	0.3	-3.3	4.9	1.3	-3.6	-0.3

Source : The Electoral Commission, *Scottish elections 2007: Electoral administration issues arising from the Scottish Parliamentary and local government elections 3 May 2007*.

En Irlande³⁴, les élections municipales ont lieu simultanément tous les cinq ans. On dénombre 114 gouvernements locaux qui sont répartis selon les catégories suivantes : les conseils de comté (29), les conseils de ville (5), les conseils d'arrondissements (5) et les conseils municipaux (75). Au total, 1627 postes électifs sont à pourvoir dans 268 circonscriptions. Le scrutin se déroule habituellement à un bureau de vote, mais dans certains cas, il est possible de voter par la poste. Le dépouillement a lieu le lendemain du vote. Les candidats ne sont pas tenus d'être affiliés à un parti. De plus, ils peuvent se présenter dans plusieurs circonscriptions. Toutefois, s'ils sont élus dans plus d'une circonscription, ils doivent choisir celle qu'ils souhaitent représenter; l'autre ou les autres sièges deviennent par conséquent vacants. Les membres de l'autorité concernée ont l'obligation de pourvoir ce poste en cooptant une personne. Celle-ci siège au conseil jusqu'aux élections suivantes. Une fois le conseil élu, les membres qui le composent élisent un de leurs pairs comme président ou comme maire. C'est à lui qu'incombe la tâche de présider le conseil. Aux élections de 2004, le taux de bulletins de vote rejetés a atteint 1,98 % de tous les bulletins de vote.

Plusieurs éléments intéressants se dégagent de l'analyse des résultats de l'élection de 2004³⁵. Premièrement, la composition des conseils est diversifiée. On y retrouve toujours des représentants d'au moins deux partis. Il est fréquent que de trois à six partis aient des représentants au conseil. Au sujet des candidatures sans affiliation politique, elles représentent en moyenne 17 % de toutes les candidatures (tableau 17). Elles sont particulièrement présentes dans les municipalités (33,2 %) et dans une moindre mesure dans les arrondissements (22,9 %). Par ailleurs, on remarque que globalement, ces candidats ont presque deux fois plus de chances d'être élus que les candidats qui sont

³⁴ Voir Department of Environment, Heritage and Local government, *How Members of Local Authorities are Elected*.

³⁵ Government of Ireland, Department of the Environment, Heritage and Local Government, *Local Elections 2004, vol 1-2*.

affiliés à un parti politique (tableau 17). Le tableau 18 nous permet de constater dans un premier temps que les indépendants remportent en moyenne au moins 10 % des sièges. Dans les municipalités, ce nombre s'élève à près de 20 %. Les données de ce même tableau indiquent aussi que le VUT donne des résultats qui sont proportionnels lorsqu'on s'intéresse au nombre de premières préférences qui leur sont attribuées.

Tableau 17 - Pourcentage de candidature sans affiliation politique et pourcentage de candidats indépendants élus lors des élections locales de 2004. Irlande

	% de candidatures indépendantes	% de candidats indépendants élus	Ratio
Comtés	15,1	30,2	2,0 : 1
Villes	15,8	28,0	1,8 : 1
Arrondissements	22,9	37,0	1,6 : 1
Municipalités	33,2	58,6	1,8 : 1
Total	17,1	42,0	

Source : Department of the Environment, Heritage and Local Government, *Local Elections 2004*, vol. 1-2.

Tableau 18 - Pourcentage de 1res préférences attribuées aux indépendants et pourcentage de sièges qu'ils ont obtenus lors des élections locales de 2004. Irlande

	% de 1re préférence	% de sièges obtenus	+/-
Comtés	12,3	10,0	-2,3
Villes	10,7	10,8	+0,1
Arrondissements	19,8	16,7	-3,1
Municipalités	20,8	19,4	-1,4

Source : Department of the Environment, Heritage and Local Government, *Local Elections 2004*, vol. 1-2.

En matière de représentation selon le sexe (tableau 19), on remarque un déséquilibre important entre les candidatures masculines (82,7 %) et les candidatures féminines (17,3 %). Rien n'indique toutefois qu'il est attribuable au mode de scrutin. Par contre, on observe que la proportion d'élues (16,3 %) est presque équivalente. À la lueur de cette information, il est possible de croire que le VUT offre aux hommes et aux femmes les mêmes chances d'être élus.

Tableau 19 - Pourcentage de candidates et d'élues lors des élections locales de 2004. Irlande

	% candidates	% élues	+/-
Comtés	17,3	16,3	-0,9
Villes	18,2	17,2	-1,0
Arrondissements	16,9	15,0	-1,9
Municipalités	23,4	21,4	-1,9
Total	20,0	18,9	-1,1

Source : Department of the Environment, Heritage and Local Government, *Local Elections 2004*, vol. 1-2.

Un autre élément concerne la réélection des candidats sortants (tableau 20). Globalement, aux élections de 2004, on observe que 86,5 % des représentants sortants posent à nouveau leur candidature. De cette proportion, plus de 75 % des candidats sortants sont réélus. Cette donnée laisse à penser que le VUT donne lieu à un faible taux de renouvellement des représentants.

Tableau 20 - Pourcentage d'élus sortants qui se présentent à nouveau et pourcentage d'élus sortants qui sont réélus aux élections de 2004. Irlande

	% d'élus sortants	% d'élus sortants réélus
Comtés	89,1	76,3
Villes	89,2	75,0
Arrondissements	83,3	72,9
Municipalités	83,5	82,3
Total	86,5	79,0

Source : Department of the Environment, Heritage and Local Government, *Local Elections 2004*, vol. 1-2.

Les expériences présentées précédemment nous laissent croire qu'il est possible, sans provoquer trop de heurts, d'implanter le vote unique transférable dans une ville comme Montréal. Du point de vue technique, les difficultés nous semblent limitées. Il s'agit toutefois d'être conscient que toute modification apportée à un mode de scrutin bouleverse évidemment les habitudes développées au fil du temps.

Glasgow (Écosse) et Dublin (Irlande), qui sont des villes comparables à Montréal en termes de superficie et de population, représentent de bons exemples. Le Conseil de ville de Glasgow est composé de 79 conseillers qui proviennent de 21 circonscriptions où de trois à quatre sièges sont à pourvoir³⁶. À Dublin, il y a 52 conseillers au Conseil de ville, qui sont répartis dans 11 circonscriptions composées de quatre à six sièges³⁷. À Montréal, 64 élus siègent au Conseil de ville. Outre le maire, ils proviennent tous de l'un des 19 arrondissements³⁸. On pourrait imaginer une ville comprenant un nombre

³⁶ Voir le site Internet du Conseil de ville de Glasgow : <http://www.glasgow.gov.uk/>.

³⁷ Voir le site Internet du Conseil de ville de Dublin : www.dublincity.ie.

³⁸ Voir le site Internet du Conseil de ville de Montréal : <http://ville.montreal.qc.ca>.

similaire d'arrondissements dans lesquels de trois à quatre sièges seraient en jeu. Évidemment, on perdrait en partie le lien direct élu/électeur (sur la base du district électoral), qui est très valorisé dans notre tradition politique de vote majoritaire uninominal. Cela dit, ce lien n'est pas complètement éliminé avec l'implantation du vote unique transférable, puisqu'il se retrouve à une échelle territoriale plus large : celle de l'arrondissement. Le régime assez complexe de conseillers de ville, de conseillers d'arrondissement et de maire d'arrondissement actuellement en place vise d'ailleurs à créer cette identification à l'arrondissement. D'une certaine manière le VUT pourrait donc être vu comme une réforme dans la ligne des changements implantés depuis 2001, tout en apportant une dose de simplification du fait qu'il n'y aurait plus besoin de maintenir la distinction entre les trois types de conseillers.

Par ailleurs, adopter l'arrondissement comme seule échelle de découpage territorial implique une transformation moins considérable de la carte électorale déjà existante. De plus, le fait d'avoir des circonscriptions plurinominales dont le nombre de sièges peut être variable comporte plusieurs avantages. D'une part, cela permet encore une fois d'éviter d'avoir à apporter des changements trop drastiques à la carte électorale, mais surtout, cela permet de tenir compte des écarts démographiques entre les arrondissements. Ainsi, un arrondissement plus peuplé ou dont la population s'est accrue plus rapidement que les autres pourrait facilement se voir octroyer un siège de plus au conseil de ville. La même logique serait appliquée pour une situation inverse. Enfin, le redécoupage des circonscriptions électorales serait moins fréquent. De plus, il deviendrait un exercice beaucoup moins politique compte tenu de la logique du VUT, qui s'appuie sur les préférences des électeurs et rend les résultats moins prévisibles.

Au sujet de l'élection du maire de la ville et des maires de l'arrondissement, le VUT ne compromet en rien la procédure en vigueur actuellement; les maires pourraient continuer d'être élus directement. Toutefois, ces élections pourraient se dérouler selon le mode de scrutin préférentiel. Lors d'une élection de type présidentielle, ce mode de scrutin comporte l'avantage d'élire un candidat avec une majorité absolue de voix sans avoir à tenir un deuxième tour (Site de ACE, 2009). De la même façon que le VUT, l'électeur vote en établissant la liste de ses préférences. Lors du dépouillement des bulletins de vote, si aucun candidat n'obtient la majorité absolue des voix, deux options sont possibles. Une première, où tous les candidats sont éliminés à l'exception des deux premiers. C'est la façon dont le maire de Londres est élu (Sweeting, 2002). Une deuxième option où, comme pour le VUT, seul le dernier candidat est éliminé. Les préférences des candidats éliminés sont ensuite transférées aux candidats qui demeurent dans la course.

Enfin, un tel mode de scrutin laisserait plus de place aux candidats indépendants, en leur offrant de meilleures chances d'être élus, et s'accommoderait bien de la nature volatile des équipes et partis politiques présents sur la scène. On pourrait toutefois s'attendre, suite à l'implantation du VUT, à une composition plus diversifiée du conseil de ville, de même qu'à des situations où la formation de coalitions devient nécessaire.

Annexe 1

Répartition des sièges en % en fonction du nombre de voix obtenues en % au poste de conseiller de ville, au scrutin de 2001 dans la Ville de Montréal

1. UCCIM

Nombre total de voix	Nombre de voix recueillies par l'UCCIM	% du nombre de voix recueillies par l'UCCIM	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus
917 561	502 839	54,8	73	40	54,7

2. VM

Nombre total de voix	Nombre de voix recueillies par VM	% du nombre de voix recueillies par VM	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus
917 561	350 151	38,1	73	31	42,4

3. PEBM

Nombre total de voix	Nombre de voix recueillies par PEBM	% du nombre de voix recueillies	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus
917 561	9 219	1,0	73	0	0,0

4. Les indépendants

Nombre total de voix	Nombre de voix recueillies par l'ensemble des indépendants	% du nombre de voix recueillies	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus
917 561	55 352	6,0	73	1	1,3

5. Les femmes

Nombre total de voix	Nombre de voix recueillies par l'ensemble des femmes	% du nombre de voix recueillies	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus
917 561	219 396	23,9	73	23	31,5

Source : Me Léon Laberge, Président d'élection, Ville de Montréal, *Résultats de l'élection du 4 novembre 2001.*

Annexe 2

Répartition des sièges en % en fonction du nombre de voix obtenues en % au poste de conseiller d'arrondissement, au scrutin de 2001 dans la Ville de Montréal

1. UCCIM

Nombre total de voix	Nombre de voix recueillies par l'UCCIM	% du nombre de voix recueillies par l'UCCIM	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus
282 196	181 840	64,4	31	29	93,5

2. VM

Nombre total de voix	Nombre de voix recueillies par VM	% du nombre de voix recueillies par VM	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus
282 196	73 312	25,9	31	0	0,0

3. Les indépendants

Nombre total de voix	Nombre de voix recueillies par l'ensemble des indépendants	% du nombre de voix recueillies	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus ³⁹	% de sièges obtenus
282 196	27 044	9,5	31	2	6,4

4. Les femmes

Nombre total de voix	Nombre de voix recueillies par l'ensemble des femmes	% du nombre de voix recueillies par les femmes	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus
282 196	95 841	33,9	31	10	32,2

Source : Me Léon Laberge, Président d'élection, Ville de Montréal, *Résultats de l'élection du 4 novembre 2001*.

³⁹ Attention : un des candidats a été élu par acclamation. Le calcul a donc été fait sur les voix recueillies par un seul candidat.

Annexe 3

Répartition des sièges en % en fonction du nombre de voix obtenues en % au poste de maire d'arrondissement, au scrutin du 6 novembre 2005, dans la Ville de Montréal

1. UCCIM

Nombre total de voix	Nombre de voix recueillies	% du nombre de voix recueillies	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus
389 008	190 086	48,8	19	16	84,2

2. VM

Nombre total de voix	Nombre de voix recueillies	% du nombre de voix recueillies	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus
389 008	125 820	32,3	19	2	10,5

3. Projet Montréal

Nombre total de voix	Nombre de voix recueillies	% du nombre de voix recueillies	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus
389 008	29 396	7,5	19	0	0,0

4. Équipe Anjou

Nombre total de voix	Nombre de voix recueillies	% du nombre de voix recueillies	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus
389 008	7 734	1,9	19	1	5,2

5. Équipe Jeremy Searle

Nombre total de voix	Nombre de voix recueillies	% du nombre de voix recueillies	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus
389 008	5 949	1,5	19	0	0,0

6. Oser Outremont

Nombre total de voix	Nombre de voix recueillies	% du nombre de voix recueillies	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus
389 008	950	0,2	19	0	0,0

7. Parti des citoyens d'Outremont

Nombre total de voix	Nombre de voix recueillies	% du nombre de voix recueillies	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus
389 008	358	0,1	19	0	0,0

8. Équipe Ville-Marie

Nombre total de voix	Nombre de voix recueillies	% du nombre de voix recueillies	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus
389 008	4 424	1,1	19	0	0,0

9. Les indépendants

Nombre total de voix	Nombre de voix recueillies	% du nombre de voix recueillies	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus
389 008	3 221	0,8	19	0	0,0

10. Les femmes

Nombre total de voix totales	Nombre de voix recueillies	% du nombre de voix recueillies	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus
389 008	124 034	31,8	19	7	36,8

Source : Me Jacqueline Leduc, Présidente d'élection, Ville de Montréal, *Résultat officiel du recensement des votes*, 9 novembre 2005.

Annexe 4

Répartition des sièges en % en fonction du nombre de voix obtenues en % au poste de conseiller de ville, au scrutin de 2005 dans la Ville de Montréal

1. UCCIM

Nombre total de voix	Nombre de voix recueillies	% du nombre de voix recueillies	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus
376 190	175 242	46,5	45	32	71,1

2. VM

Nombre total de voix	Nombre de voix recueillies	% du nombre de voix recueillies	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus
376 190	119 513	31,7	45	12	26,6

3. Projet Montréal

Nombre total de voix	Nombre de voix recueillies	% du nombre de voix recueillies	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus
376 190	38 907	10,3	45	1	2,2

4. PEBM

Nombre total de voix	Nombre de voix recueillies	% du nombre de voix recueillies	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus
376 190	4 048	1,0	45	0	0,0

5. Équipe Anjou

Nombre total de voix	Nombre de voix recueillies	% du nombre de voix recueillies	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus
376 190	7 273	1,9	45	1	2,2

6. Équipe Ville-Marie

Nombre total de voix	Nombre de voix recueillies	% du nombre de voix recueillies	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus
376 190	1 767	0,4	45	0	0,0

7. Équipe Jérémy Searle

Nombre total de voix	Nombre de voix recueillies	% du nombre de voix recueillies	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus
376 190	3 886	1,0	45	0	0,0

8. Les indépendants

Nombre total de voix	Nombre de voix recueillies	% du nombre de voix recueillies	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus
376 190	6 700	1,7	45	0	0,0

9. Les femmes

Nombre total de voix	Nombre de voix recueillies	% du nombre de voix recueillies	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus
376 190	101 885	27,0	45	14	31,1

Source : Me Jacqueline Leduc, Présidente d'élection, Ville de Montréal, *Résultat officiel du recensement des votes*, 9 novembre 2005.

Annexe 5

Répartition des sièges en % en fonction du nombre de voix obtenues en % au poste de conseiller d'arrondissement, au scrutin de 2005 dans la Ville de Montréal

1. UCCIM

Nombre total de voix	Nombre de voix recueillies	% du nombre de voix recueillies	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus
257 492	132 127	51,3	40	33	82,5

2. VM

Nombre total de voix	Nombre de voix recueillies	% du nombre de voix recueillies	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus
257 492	76 107	29,5	40	4	10,0

3. Projet Montréal

Nombre total de voix	Nombre de voix recueillies	% du nombre de voix recueillies	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus
257 492	20 451	7,9	40	0	0,0

4. Équipe Anjou

Nombre total de voix	Nombre de voix recueillies	% du nombre de voix recueillies	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus
257 492	6 720	2,6	40	3	7,5

5. Oser Outremont

Nombre total de voix	Nombre de voix recueillies	% du nombre de voix recueillies	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus
257 492	424	0,1	40	0	0,0

6. Équipe Ville-Marie

Nombre total de voix	Nombre de voix recueillies	% du nombre de voix recueillies	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus
257 492	467	0,1	40	0	0,0

7. Les indépendants

Nombre total de voix	Nombre de voix recueillies	% du nombre de voix recueillies	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus
257 492	4 140	1,6	40	0	0,0

8. Les femmes

Nombre total de voix	Nombre de voix recueillies	% du nombre de voix recueillies	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus
257 492	105 276	40,8	40	16	40,0

Source : Me Jacqueline Leduc, Présidente d'élection, Ville de Montréal, *Résultat officiel du recensement des votes*, 9 novembre 2005.

Bibliographie

- BACCIGALUPO, A. 1990. *Les administrations municipales québécoises , des origines à nos jours : anthologie administrative avec la collaboration de Luc Rhéaume* . Montréal : Agence d'Arc, 568 p.
- BELLEY, S. 1992. Les partis politiques municipaux et les élections municipales de 1986 à Montréal et de 1989 à Québec. *Revue québécoise de science politique*. Hiver 1992, no 21, p. 6-35.
- BELLEY, S. 2003. « Forces et faiblesses des acteurs de la nouvelle scène municipale » *Télescope*, 10 mars 2003, p. 24-28.
- BHERER, L. 2005. « Les promesses ambiguës de la démocratie participative », *Éthique publique*, vol. 7, no 1, p. 82-90.
- BHERER, L. et J. P. COLLIN avec la collaboration de S. BREUX, É. DUBUC-DUMAS, É. GAUTHIER et A. DUBÉ. 2009. La participation et la représentation politique des femmes au sein des instances démocratiques municipales. Montréal : INRS-UCS, Groupe de recherche sur l'innovation municipale, 60 p. (2009a)
- BHERER, L. et J. P. COLLIN avec la collaboration de É. DUBUC-DUMAS ET J. S. PLOURDE. 2009. Le financement des partis politiques et des candidats indépendants à l'échelle municipale : l'exemple Montréal. Montréal : INRS-UCS, Groupe de recherche sur l'innovation municipale, 55 p. (2009b)
- BLAIS, A. 1999. Critères d'évaluation des systèmes électoraux. Ottawa, Comité consultatif d'élections Canada, 13 p.
- BLANC, M. 2004. « Et les femmes, ce qu'elles disent du mode de scrutin proportionnel », *Traces et Jalons*, vol. 6 no 2, p. 3.
- BRUNEAULT F., M. RIVARD, P. J. HAMEL et J. LÉVEILLÉE. 2001. Les structures de représentation et de décision politiques à la Communauté métropolitaine de Montréal, à la Ville de Montréal et dans les arrondissements, (http://www.vrm.ca/democratie_capsule1.asp?P=&Pages=&ID=&Descr=&Recherche=&Con d=&Q=&C=).
- CHAMPAGNE, P et R. PATRY. 2004. « La participation électorale dans les municipalités québécoises », *Muni-stat*, vol. 1, no 1, juin, p. 2-5.
- CHAMPAGNE, P. et C. THIBAUT avec la collaboration de B. GOSSELIN. 2005. Profil des élus sans opposition aux élections municipales de 2005. Analyses préliminaires à l'échelle du Québec. Québec : Ministère des Affaires municipales et des Régions.
- CLICHE, P. n.d. « Les élections municipales à Montréal depuis 1970 : 30 ans d'iniquité démocratique engendrée par le scrutin majoritaire », dans *FOCUS-Montréal* (dir.) (n.d.), Pas d'alternance sans alternative... Le scrutin proportionnel à Montréal. Montréal : Chez l'Auteur, p. 15-26.
- COLLIN, J. P. et L. BHERER avec la collaboration de S. BREUX, É. DUBUC-DUMAS, É. GAUTHIER et A. DUBÉ. 2009. La participation et la représentation politique des communautés ethnoculturelles au sein des instances démocratiques municipales. Montréal : INRS-UCS, Groupe de recherche sur l'innovation municipale, 60 p.
- COLLIN, J.-P. et J. Léveillé avec la collaboration de Mathieu Rivard et Mélanie Robertson, *L'organisation municipale au Canada*. 2004. Un régime à géométrie variable, entre tradition et transformation, Montréal, Villes Régions Monde—Institut de Sciences Politiques et Sociales—Centre per a la Innovacio Local, 47 p. (http://www.vrm.ca/documents/ICPS_FR.pdf)

- COLLIN, J.-P. et M. ROBERTSON. 2004. Metropolitan Change and Related Political Behaviour in Canadian Metropolises: Preliminary Materials for a Research Program on Political Ecology of the Metropolis, Governance and Institutional Innovations in Metropolitan Areas, Groupe de recherche sur l'innovation municipale, juin 2004, 94 pages et annexes. (http://www.vrm.ca/documents/IMO_WorkingPaperno1.pdf)
- COLLIN J.-P. et M. ROBERTSON. 2005. « The borough system of consolidated Montréal : Revisiting urban governance in a composite metropolis », Journal of Urban Affairs, vol. 27, no 3, p. 307-330.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. 2002. Les femmes et les institutions démocratiques : pour une meilleure participation. 10 questions et réponses pour préparer le débat. Site du Conseil du Statut de la femme. <http://www.csf.gouv.qc.ca/modules/ixgoogle/voirHtml.php?id=QnFIRGd4LXdodTRK0mh0dHA6Ly93d3cuY3NmLmdvdXYucWMuY2EvbW9kdWxlc9maWNoaWVyc3B1YmxpY2F0aW9ucy9maWNoaWVyLTl5LTl3MS5wZGYmcmVjaGVyY2hIPWxlcymZW1tZXMmrZXQrbGVzK2luc3RpdHV0aW9ucytkJUMzJUE5bW9jcmF0aXF1ZXMI0ErcG91cit1bmUrbWVpbGxldXJlK3BhcnRyY2lwYXRpb24maWU9VVRGLTgmb> .
- COURTEMANCHE, G. 2004. « Une réforme perverse », Le Devoir, 4 décembre 2004.
- COURTNEY, J. C. 1999. Les systèmes électoraux à scrutin majoritaire : un examen. Ottawa, Comité consultatif d'élections Canada, 15 p.
- CRÊTE, J. 2003. Hommage à Vincent Lemieux. La science politique au Québec. Le dernier des maîtres fondateurs. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 564 p.
- DESMARAIS, J. et J. PERRAS. 1996. « Les élections municipales au Québec depuis 15 ans », Municipalité, août-septembre 1996, p. 17-20.
- DORÉ, R. 1984. « La démocratie municipale influencée par un éventuel changement du mode de scrutin actuel? », Municipalité, février, p. 27-29.
- FOCUS-MONTRÉAL (dir.) n.d. Pas d'alternance sans alternative... Le scrutin proportionnel à Montréal. Montréal : Chez l'Auteur, 76 p.
- GAGNON, A. 2005. « La nouvelle carte électorale contestée », L'Avenir de l'Est (Pointe-aux-Trembles, QC), 2 février.
- GERVAIS, D. 2002. Les effets du mode de scrutin sur la représentativité effective du vote dans la nouvelle ville de Québec : essai de géographie politique. Thèse de doctorat, Université Laval, 77 p.
- LAFLAMME, J. et G. PAGEAU. 2002. Études électorales, le système électoral québécois. Manuel des connaissances de base. Site Internet du DGEQ. (<http://www.electionsquebec.qc.ca/documents/pdf/DGE-6350.5-vf.pdf>).
- LATENDRESSE, A. 2004. La réforme municipale et la participation publique aux affaires urbaines montréalaises : rupture ou continuité? In JOUVE, B. et P. BOOTH (Ed.) (2004). Démocraties métropolitaines, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 155-174.
- LEDUC, J. 2005. Présidente d'élection, Ville de Montréal, Résultat officiel du recensement des votes, 9 novembre 2005. (http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/Election_fr/media/documents/Election_resultat_officiel_7nov2005.pdf)
- LEMIEUX, V. 1997. « Le vote unique transférable », Option politique, novembre, p 12-15.
- MACIVOR, H. 1999. Système proportionnel ou semi-proportionnel : effets possibles sur la politique canadienne. Ottawa, Comité consultatif d'élections Canada, 28 pages et annexes.
- MARTIN, P. 2001. « Modes de scrutin », dans P. PERRINEAU et D. REYNIÉ (dir.), Dictionnaire du vote. Paris : Presses universitaires de France, p. 654-659.
- MASSICOTTE, L. 2004. À la recherche d'un mode de scrutin mixte compensatoire pour le Québec. Québec : Gouvernement du Québec, 138 p.

-
- PERRINEAU, P. et D. REYNIÉ (dir.). 2001. Dictionnaire du vote. Paris : Presses universitaires de France, xxiv et 997 p.
- QUESNEL, L. et S. BELLEY. 1991. Partis politiques municipaux. Une étude de sociologie électorale. Montréal : Éditions Agence d'Arc, 285 p.
- ROBERGE, M. 2004. « Et les femmes, ce qu'elles disent du mode de scrutin proportionnel », *Traces & Jalons*, vol.6, no 2, p. 3.
- SIMARD, C. 2005. « Qui nous gouverne au municipal : reproduction ou renouvellement? ». Dans *La ville autrement*, sous la dir. de P. Delorme. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, p. 97-119.
- SIMARD, C. 2001. La représentation des groupes ethniques et des minorités visibles au niveau municipal : candidats et élus. Rapport de recherche remis au Conseil des relations interculturelles. mai 2001, 71 p.
- SWEETING, D. 2002. « Leadership in Urban Governance: The Mayor of London », *Local Government Studies*, vol. 28, no 1, p. 3-20.
- TRACES & JALONS. 2004. Le mode de scrutin proportionnel. vol. 6, no 2.
- VILLENEUVE, P. 1992. « Les vicissitudes des partis politiques municipaux au Canada », dans G. BOISMENU, P. HAMEL et G. LABICA (dir.), *Les formes modernes de la démocratie*. Montréal : Les presses de l'Université de Montréal, p. 181-197.